

## CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2011

### **Présidence : Stéphanie LAMMAR**

La séance est ouverte à 18h35 en présence de M. Nobs Maire, M<sup>me</sup> De Haller, Conseillère administrative et M. Aebi, Conseiller administratif, et de M<sup>mes</sup> Budry, Donnet, Fries-Walzer, Kissling, Lammar, Molinari, Stebler, Vaucher et Wermeille, Conseillères municipales.

MM Baertschi, Barthassat, Basarab, Berger, Buchs, Gerster, Gevisier, Guldemann, Juget, Maulini, Monney, Montessuit, Morex, Paparou, Prod'hom, Richard, Schmutz, Voignier, Vout et Walder, Conseillers municipaux

Absent(e)s/excusé(e)s            Mme La Chiusa  
   M. Chiorino

La Présidente salue les participants et tient à excuser l'absence de Mme La Chiusa et le retard de M. Gerster. Elle met aux voix l'ajout d'un point à l'ordre du jour : la Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude pour le réaménagement de l'administration communale dans les locaux des bâtiments Montanrouge-DelaFontaine-Mairie (Modema) **175-2011 R**. La Présidente précise qu'une commission a été réunie à ce propos en date du 10 mai 2011 et un procès-verbal a été établi. En raison de l'urgence de ce projet qui a déjà fait l'objet de discussions en commission, elle propose d'ajouter ce point à l'ordre du jour conformément à l'article 40 du règlement.

### **L'ajout est accepté à l'unanimité.**

La Présidente donne lecture de l'ordre du jour ainsi modifié.

0. Adoption du procès-verbal de la séance du 19 avril 2011
1. Communications du Conseil administratif
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Propositions du Conseil administratif
4. Pétitions
5. Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2010 **173-2011 R**
6. Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2010 et les moyens de les couvrir **174-2011 R**
7. Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude pour le réaménagement de l'administration communale dans les locaux des bâtiments Montanrouge-DelaFontaine-Mairie (Modema) **175-2011 R**
8. Proposition du Conseil administratif pour l'organisation du concours pour le bâtiment des Charmettes : rénovation du bâtiment existant, création d'une salle du Conseil municipal et de ses locaux annexes, réaménagement du parc Cottier **178-2011 P**
9. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits de :
  - a) La fondation carougeoise pour le logement de personnes âgées
  - b) L'association de l'E.M.S. « Résidence des Pervenches » **179-2011 P**

10. Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation du bilan et du compte de pertes et profits de la fondation pour la construction d'habitations à loyer modéré de la Ville de Carouge (fondation HLM) **180-2011 p**
11. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits de la fondation du Vieux-Carouge **181-2011 P**
12. Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation du bilan et du compte de pertes et profits de la fondation Bruckner pour la promotion de la céramique à Carouge **182-2011 P**
13. Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation du bilan et du compte de pertes et profits de la fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex **183-2011 P**
14. Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de construction pour la réalisation d'un bâtiment provisoire pour le service de la sécurité publique de la Ville de la sécurité publique de la Ville de Carouge au boulevard des Promenades **184-2011 P**
15. Projets de délibérations
16. Propositions individuelles
17. Motions
18. Résolutions
19. Questions

#### 0. **ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 AVRIL 2011**

M. Baertschi souhaite intervenir sur la page 8 où il est question du Point Bar. Il y est inscrit que M. Aebi a indiqué que « les responsables de l'établissement entendront cette appréciation ». M. Baertschi précise qu'il n'a aucune raison de porter un jugement sur les responsables de cet établissement. S'il y a négligence, les administrations compétentes le détermineront. M. Baertschi ne prétend pas que les tenanciers ont fraudé la réglementation. Par ailleurs, il est inscrit dans le procès-verbal que « la réponse du Conseil administratif me dit que l'établissement remplit les conditions d'octroi de cette autorisation ». M. Baertschi attire l'attention des participants sur les dispositions de la loi sur la restauration, débit de boissons et hébergement (I 2 21) qui stipule en son article 18 :

*Les cafés-restaurants peuvent être ouverts de 4 h à 24 h. Sur demande de l'exploitant, le département ou, sur délégation, les autorités de police peuvent prolonger l'horaire d'exploitation jusqu'à 2 h dans les nuits du vendredi au samedi et du samedi au dimanche, et jusqu'à 1 h dans les autres nuits.*

*Sur demande de l'exploitant, le département peut prolonger l'horaire d'exploitation jusqu'à 2 h, quel que soit le jour de la semaine, pour autant que l'établissement assure un service de restauration chaude.*

*Les autorisations de prolongation d'horaire sont annuelles, trimestrielles, mensuelles ou ponctuelles.*

C'est sur ce point que M. Baertschi aurait souhaité avoir l'avis de l'autorité municipale. Le règlement d'application (I 2 21 01) précise « Est considéré comme assurant un service de tout établissement qui dispose d'une cuisine et qui offre un choix de mets cuisinés sur place », et « Pour pouvoir bénéficier de la prolongation de l'horaire d'exploitation, l'établissement doit assurer un service de restauration chaude jusqu'à 1 h 30. » M. Baertschi a l'impression que l'on joue sur les mots, et l'administration a une responsabilité par rapport à cela. En aucun cas il ne tient à porter des accusations gratuites sur l'exploitant.

La Présidente indique que ces modifications seront portées au procès-verbal.

Pour répondre à M. Baertschi, M. Aebi note que le règlement évoqué ne s'applique pas à Carouge pour autoriser les terrasses tous les jours de la semaine, mais uniquement le vendredi et le samedi. Si chaque établissement devait avoir une cuisine et servir de la restauration chaude, de nombreux établissements à Carouge devraient fermer. M. Aebi parle sous réserve, car il n'est plus certain que l'article fait partie du règlement à Carouge. Il existe à

Carouge une dérogation à l'application des dispositions citées par M. Baertschi. M. Aebi réitère sa pensée : M. Baertschi semble avoir quelque chose contre Le Point Bar, quand bien même cet établissement applique les règles et est dans son droit.

La Présidente rappelle que le point actuel concerne l'adoption du procès-verbal.

M. Baertschi fait remarquer à M. Aebi que son art de l'esquive est très habile. Il ne trouve pas cela très correct.

**Le procès-verbal du 19 avril 2011 est adopté à l'unanimité.**

## 1. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Mme De Haller et M. Nobs n'ont pas de communication.

### **Communications de M. Aebi**

La première communication répond à Mme Budry, qui s'inquiétait sur l'abattage éventuel du platane place d'Armes. Suite à la chute importante d'une branche de cet arbre, il a été inspecté par la Direction générale de nature et paysages (DGNP). Il en découle qu'il n'est pas rare de rencontrer ce phénomène, naturel et imprévisible, juste après la montée de sève. En effet, les arbres vieillissants sont souvent victimes de ces descentes de flèche et l'arbre n'alimente plus en sève certaines de ses branches, ces dernières meurent, sèchent et tombent. Des mesures de protection ont été prises au cours de ce week-end, la branche a été ramassée et détruite. Il n'y a pas d'inquiétude à prévoir, car il s'agit d'un phénomène isolé et aucune autre branche sèche n'a été détectée par l'équipe de jardiniers assistée par la DGNP.

La deuxième communication répond à M. Richard qui s'enquiert de savoir si, avant la fin de la législature, un rapport serait établi par le Conseil administratif sur l'avancement du projet concernant le 225<sup>ème</sup> anniversaire. Ce rapport citerait notamment la situation par rapport aux dépenses budgétées et celles réalisées aux procédures qui sont mises en œuvre, permettant aux habitants de profiter prioritairement des spectacles et implications réelles de certaines associations carougeoises et services municipaux. Il semble à M. Richard que par rapport à la hauteur de l'engagement budgétaire, un rapport officiel serait intéressant. Ce rapport ne sera pas remis ce soir, mais M. Aebi a certaines informations.

Dans la mesure où la question porte sur toutes les festivités prévues et événements spécifiques liés au 225<sup>ème</sup> anniversaire et non uniquement à la manifestation du mois de septembre, « Carouge en fête » la situation est la suivante :

— Le DVD « Carouge, une ville inventée au XVIII<sup>ème</sup> siècle » a été produit à 2000 exemplaires dont plus d'un tiers a déjà été distribué.

— Un grand concours du 225<sup>ème</sup> permettant une présence tout au long de l'année a été lancé le 18 avril dernier et a déjà remporté d'excellents retours. Le concept a été présenté au Prix romand de la création, et nous avons de grands espoirs que la ville de Carouge le remporte.

— L'édition spéciale du Printemps carougeois commence le 13 mai avec un programme exceptionnel et très riche, ces festivités durent jusqu'au 13 juin.

— Les préparatifs de la fête nationale sont en bonne voie et dans les temps, ainsi que pour Carouge en fête.

De nombreuses associations carougeoises sont intégrées dans les projets, notamment dans le cas du Printemps carougeois avec une trentaine d'associations qui participent à la « ville invisible ». Pour que ces manifestations soient prioritairement accessibles aux habitants, le simple fait que tout soit gratuit est de bon augure pour que cette accessibilité soit plus aisée, bien que nous n'ayons pas prévu de contrôles d'identité lors des manifestations afin de nous assurer que les personnes présentes habitent bien la commune.

Par ailleurs, les services de la municipalité sont très impliqués dans les préparatifs du 225<sup>ème</sup>, à tel point que certains membres de ces services n'en dorment plus la nuit. En ce qui concerne le budget, les frais se montent à ce jour :

— Pour la production du DVD, un montant de CHF 30'000.-

— Pour le 1<sup>er</sup> août, les acomptes payés pour la tente et les feux d'artifice sont de CHF 36'000.-

— Pour le Printemps carougeois, les cachets d'artistes et autres frais se montent à CHF 60'000.-

— Les festivités de Carouge en fête ont demandé CHF 90'000.- à ce jour pour frais de matériel, études scénographiques et graphisme (graphisme de la campagne au sol, drapeaux graphisme et médias du Printemps carougeois) pour un montant de CHF 35'000.- environ. Ce montant comprend bien entendu le cachet de l'orchestre de chambre de Carouge qui nous a fait le plaisir d'ouvrir les feux de ces festivités du 225<sup>ème</sup> anniversaire le 31 janvier dernier à la salle des fêtes, cachet qui a été réglé.

Il y a donc pour l'instant CHF 250'000.- d'engagés dans le cadre de l'organisation du 225<sup>ème</sup> de la Ville de Carouge dont nous nous réjouissons tous et toutes avec une grande ferveur.

M. Richard remercie M. Aebi.

Puisque le règlement actuel le lui permet encore, M. Morex aimerait adresser quelques mots aux membres de ce Conseil municipal. Il dépose sa casquette de conseiller municipal pour prendre celle de président du Comité d'organisation de Carouge en fête. Il ne souhaite pas porter de jugement de valeur sur les questions qui ont été posées ni sur les réponses qui ont été données. M. Morex rappelle qu'il a été approché par le Conseil administratif de cette législature pour présenter un concept pour la manifestation du mois de septembre. Ceci a été présenté au sein du Conseil municipal qui avait voté un budget par une large majorité. Une trentaine de bénévoles travaillent au sein de ce Comité, aussi, pour le bien-être des carougeois et pour la sérénité de la vie carougeoise, M. Morex aimerait compter sur le soutien de tous les conseillers municipaux présents ou à venir pour œuvrer dans le même sens que le Comité d'organisation qu'il préside. M. Morex assure les conseillers municipaux qu'il n'a jamais fait de clientélisme et a toujours œuvré de manière tout à fait neutre. Quant à la question portée sur l'état de financement de la manifestation, M. Morex rappelle que si des dépenses ont été effectuées, les plus importantes restent à venir. Le projet et le budget ont été élaborés pendant 18 mois, les dépenses seront effectuées à partir du mois de juin. M. Morex met un point d'honneur à ce qu'aucune ligne budgétaire ne soit dépassée.

M. Richard remercie M. Morex. Sa question n'était ni méchante ni mesquine. Vu qu'il s'agit d'une fête communale, M. Richard estime que c'est au sein du Conseil communal que de temps à autre, certaines informations doivent être données afin que les conseillers municipaux ne soient pas obligés d'aller les chercher dans un journal. Il se dit satisfait des deux réponses.

M. Aebi précise à l'intention de M. Richard qu'un groupe de travail s'est constitué avec Mme De Haller, lui-même et les services de la commune pour vérifier les factures et paiements. Il y a donc vraiment un lien concret entre le Comité d'organisation de l'ensemble des festivités et la commune sur les dépenses effectuées par cette dernière. Elles sont contrôlées et validées. Cette lourde mission sera continuée par Mme De Haller.

Un quotidien en début de semaine publiait un article sur l'abattage de ginkgos bilobas à la rue de Caroline et au cimetière. Ledit quotidien précisait qu'une étude avait été faite pour un montant de CHF 10'000.- et que la décision d'abattre tous les ginkgos femelles avait été prise. M. Aebi souligne qu'il y a en effet parmi ces arbres des mâles et des femelles, néanmoins la ville de Carouge n'a jamais pris la décision de les abattre. Elle s'est arrêtée au stade de l'étude, menée en collaboration avec d'autres services. La commune doit encore analyser les possibilités. En aucun cas, la ville de Carouge n'a engagé les sommes citées dans cet article. L'administration a reçu de nombreux courriels et va y répondre pour apporter la correction nécessaire et rassurer leurs auteurs.

Une autre communication concerne les arbres, un coup de tabac a eu lieu ce 12 mai vers 14h40. Malheureusement, des cas comme celui-ci provoquent des dégâts notamment sur les arbres et plantations de la commune. Un des deux marronniers de la place du Temple a perdu deux de ses branches et s'est fendu en deux. La consigne a été reçue de l'abattre car les conditions de sécurité ne sont plus garanties. Les services ont été engagés et le marronnier sera abattu le 13 mai, sans demande en raison du danger présent. Il y a eu également des dégâts au Parc des Acacias, qui concerne la ville de Genève. Un gros arbre s'est écroulé dans le préau de l'école des Pervenches, il en a été de même du côté de Pinchat. Le mail des Promenades a été sécurisé en amont d'une inspection de tous les arbres en raison de chutes de branches. Il rend hommage au service TVE qui travaille d'arrache-pied pour qu'il y ait le moins de problèmes possible.

Des indicateurs de vitesse ont été installés rue Jacques-Dalphin, devant la mairie, et avenue de la Praille. Ceci ne va pas sécuriser la circulation mais on observe une prise de conscience des automobilistes de la vitesse à laquelle ils roulent. En effet, dès qu'ils voient cette indication de leur vitesse, ils freinent immédiatement et continuent à rouler en respectant la limitation de vitesse. M. Aebi espère que ces radars ne devront pas être laissés en permanence, mais il craint que s'ils sont retirés, certaines personnes reprennent leurs mauvaises habitudes.

M. Montessuit demande s'il est possible de connaître les plus grandes vitesses enregistrées.

M. Aebi répond que la vitesse moyenne enregistrée par le premier indicateur est de 19,9 km/h et 85 % des voitures roulent en dessous de 27 km/h. Les voitures roulent plus vite la nuit. Le deuxième indicateur enregistre une vitesse moyenne de 22,6 km/h et 85 % de véhicules roulent en dessous de 29 km/h. Avenue de la Praille, les résultats sont excellents, les indicateurs ont un effet dissuasif.

M. Aebi a une bonne nouvelle, des jardiniers chinois vont être accueillis. Il se réjouit parce que cet engagement fait suite à deux visites successives d'une délégation chinoise qui faisait le tour d'Europe en cinq jours. Le service des parcs et promenades a reçu leurs pairs de Changzhou et de Schtzenzen villes de 4,8 M d'habitants et 12,8 M d'habitants, respectivement. Cette délégation chinoise était intéressée par les rosiers de Carouge « La Sevillana » pour leur floribondité et leur résistance à la sécheresse. Le chef des jardiniers de la Ville de Carouge, M. Leclerc, s'est rendu à titre privé en Chine pour participer en 2009 à la 4<sup>ème</sup> Convention régionale des roses de Changzhou. Il y a été invité à titre de président de l'organisation du concours international des roses de Genève. Des liens se sont tissés, et en vue de partager le savoir-faire du jardinage et des soins aux rosiers, M. Leclerc et son chef de service Denis Martin ont proposé de faire un échange entre jardiniers carougeois et chinois. M. Aebi a proposé cette idée à ces collègues du Conseil administratif, ils l'ont soutenue. Cinq ou six jardiniers chinois vont donc arriver en juin pour découvrir Carouge, le Canton et la Suisse. Ensuite, quelques jardiniers carougeois se rendront dans une de ces deux grandes villes. À la lumière du prix de l'artisanat remis hier à un éminent artisan de Carouge, M. Aebi se réjouit que le savoir-faire carougeois soit aussi apprécié au niveau international.

La dernière communication concerne des travaux. Les TPG doivent ouvrir un chantier pour un remplacement des rails entre la Rue Saint-Victor et la Rue du Marché sur 80 ou 90 m devant la place de l'Église. Ces travaux auraient dû être faits en 2008 et avaient été repoussés pour différentes raisons. Désormais, les rails n'assurent plus la sécurité des convois. C'est la raison pour laquelle les travaux débiteront le 23 mai, une échéance a été fixée autour du 25 juin. À cette date, les travaux devraient être totalement terminés. Des mesures de sécurité seront prises puisque le sens de la circulation va changer dans ce secteur-là. Des dalles antivibratoires seront par la même occasion, posées dans la partie entre les immeubles mais pas sur la place.

## **2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

La première communication est une coutume, et la Présidente ne souhaite pas déroger à cette tradition.

Elle donne lecture de son discours :

*Monsieur le Maire,*

*Madame la Conseillère administrative,*

*Monsieur le Conseiller administratif,*

*Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,*

*Mesdames et Messieurs,*

*Il y a plusieurs façons de faire un bilan de l'année écoulée :*

*A la manière de Prévert, on peut imaginer d'être exhaustif et de faire l'inventaire détaillé de l'ensemble des événements,*

*A la manière d'un analyste, on peut répertorier les enjeux majeurs par thèmes.*

*A la manière d'un humoriste, on pourrait se focaliser sur les anecdotes ayant émaillé les débats.*

*Pour ma part, j'ai choisi une autre voie. Celle de m'inspirer de l'actualité, celle du printemps carougeois qui débutera demain comme vous l'a indiqué M. Aebi. Carouge vivra donc un mois au gré des manifestations et notamment des concerts programmés.*

*L'aspect musical de cet événement m'inspire particulièrement, d'autant que l'aubade de la musique municipale est prévue ce samedi.*

*C'est donc à la musique que je souhaite me référer, un thème qui me semble facilement transposable à notre conseil municipal.*

*En effet :*

*Durant cette année, de façon générale, l'harmonie au sein de cet orchestre, comprenant 31 musiciens et un trio, a été globalement respectée et les fausses notes relativement rares.*

*Cette année s'est déroulée extrêmement vite, au rythme des concerts mensuels et des nombreuses répétitions qui se sont souvent enchaînées entre celles de 18h30 et celles de 20h.*

*Si notre formation n'a certes pas la taille d'un orchestre symphonique, elle s'en approche parfois, au niveau du volume sonore enregistré, allant parfois crescendo.*

*La tâche du chef d'orchestre n'est pas de tout repos : il faut connaître la musique et maîtriser les différentes partitions. Il faut diriger cette formation qu'est le Conseil municipal, en étant attentif à tous les artistes, et parfois leur rappeler le tempo. La mission demande donc beaucoup, mais elle apporte encore plus par les nombreux contacts humains noués à l'occasion des invitations dans les associations et sociétés carougeoises.*

*J'ai pour ma part eu énormément de plaisir à assumer cette tâche durant cette année et je vous remercie de la confiance que vous m'avez accordée en m'élisant à cette fonction. J'en profite également pour remercier le Trio du Conseil Administratif, toute l'administration*

carougeoise ainsi que tous les membres du bureau pour leur collaboration. Des remerciements particuliers vont à notre mémorialiste, Madame François ainsi qu'à Monsieur Dokic et Monsieur Schüle. Enfin, une pensée va à notre ancien secrétaire général, Yves-Alain Mosimann qui nous a quittés il y a un peu moins d'une année.

S'agissant des interventions les plus mémorables de cette année, je relèverai quelques beaux solos de certaines et certains, qui auraient cependant pu parfois gagner en concision.

Quelques passages *allegro* ont succédé à des moments plus *piano*, où certains artistes ont tenté de faire vibrer la corde sensible des autres musiciens, entonnant, en de beaux *trémolos*, une gamme d'hymnes, notamment à l'économie, au vélo ou à l'auto, au développement durable, à la famille ou encore à la solidarité.

Sur certains sujets, les musiciens jouant d'un instrument identique n'ont parfois pas été au même diapason, certains interprétant leur partition de manière plus personnelle.

Lorsque quelques solistes se sont lancés à gabella, euh pardon a capella, cela a provoqué de plus longs soupirs que ceux figurant dans la partition.

L'art oratoire a parfois été contrasté selon les intervenants et les sujets, allant de la marche militaire à un prélude de Chopin ou une sonate de Mozart.

Bien qu'il ne soit pas toujours facile pour un trompettiste de comprendre un violoniste, il faut toujours avoir à l'esprit que l'on ne peut former un orchestre que tous ensemble et que ce qui compte c'est la musique que l'on joue, pour les carougeoises et carougeois. Le respect, le bon sens, le dialogue et la tolérance permettent de jouer sans fausse note.

Cette année notre orchestre a joué beaucoup de morceaux. Ne pouvant pas être exhaustive, je ne m'en tiendrai qu'à quelques-uns marquants :

La sarabande du PLQ Fontenette a finalement, après bien des répétitions, été jouée. Une exécution parfaite demandera encore quelque temps.

La ballade de la rue Jacques-Dalphin s'est révélée pleine d'embûches et de gravillons, et le tango de la rue Montfalcon a mis bien du temps pour être joué.

Le concerto du PAV a demandé l'attention de bien des musiciens et nécessité l'introduction de quelques bémols. Dans tous les cas, cette pièce figurera encore au programme des concerts à venir.

Le rock de la taxe professionnelle n'est certainement pas encore achevé.

Notre orchestre s'est essayé à la musique dodécaphonique avec le « Prélude pour les Caméras ».

Le boléro du réseau vert a été rejoué et repris en canon par les groupes de l'Alternative.

Enfin, en toute fin de législature, contrairement à certains morceaux qui ont donné lieu à de multiples refrains, le LA du nouveau règlement de notre orchestre a été donné sans tambour ni trompette. A charge pour le nouveau ou la nouvelle chef-fe d'orchestre de l'appliquer durant la prochaine législature.

*Je m'apprête donc à transmettre ma baguette à celui ou celle qui sera désigné le 6 juin prochain et qui aura l'honneur de diriger l'orchestre dans sa nouvelle composition. Je lui souhaite d'ores et déjà plein succès et de beaux concerts.*

*Enfin, je terminerai avec quelques mots pour certains musiciens de notre ensemble, y compris du trio de tête, qui s'apprêtent aujourd'hui à ranger leur instrument. D'autres ont déjà posé le leur durant cette législature, parfois pour mieux réintégrer notre formation. D'autres encore reviendront certainement dans les prochaines années.*

*J'aimerais chaleureusement les remercier pour la contribution qu'ils ont apportée à notre ensemble en les citant nommément et par ordre alphabétique :*

- Jean-Pierre Aebi
- Gérard Baron
- André Basarab
- Pierre-André Berger
- Chantal Boisset
- Nicole Castioni
- Fabian Chapot
- Mireille Donnet
- Thierry Ducrest
- Francis Favre
- Séverine Fries-Walzer
- Antoine Gabella
- Anne Hiltpold
- Alain Juget
- Florence Kissling
- Denise Maillefer
- Jérôme Montessuit
- Marc Nobs
- Jacqueline Pillonel
- André Schmutz
- Alain Tagini
- François Velen
- Serge Vout
- Françoise Wermeille.

*Je terminerai donc ici mon discours afin de laisser jouer les différents groupes de manière à ce que chacun remercie ses sortants, conformément à la suggestion du bureau, agissant en tant qu'orchestre de chambre de ce municipal. (Aplaudissements)*

*Je vous remercie.*

M. Buchs a un compliment pour Mme Séverine Fries-Walzer :

*"Elle a l'œil Séverine. Il ne faut pas lui en compter. Lorsqu'elle se sait dans son bon droit, elle devient intransigeante. Elle a surtout le sens pratique et comme femme, sait des choses que l'homme, dans sa balourdise habituelle, ignore.*

*De par sa formation d'ergothérapeute, elle voit, juge, elle teste et pointe les dysfonctionnements : Tarifs de la piscine, crèches, cheminements des enfants pour se rendre à l'école, mise en conformité de nos rues pour les handicapés (zone 20).*

*Bref des qualités idéales pour être Conseillère municipale.*



*Et bien voilà, de par les temps qui courent, mieux vaut être dans un autre parti que le PDC pour avoir une chance d'être élue.*

*Mais Séverine est fidèle à ses convictions. Pour elle la politique n'est pas un vain mot. Chapeau, nous sommes fiers de toi.*

*Bertrand et Stéphane.*

Mme Stebler donne lecture de quelques mots à Serge Vout.

*Serge, je vais essayer d'être moins longue que ta longue carrière au Conseil municipal. D'ailleurs toi-même, tu ne savais plus comme ces vieux sages le nombre d'années que tu avais siégé. Nous parlions rarement de communisme ou de socialisme, les idéologies ne t'intéressaient pas trop. Je te répondais, « t'inquiètes, Serge, toi tu es le communiste de terrain, tu es le communiste des tours. Tu rends service à qui te le demande, tu partages le bien commun, ton temps, ta bonne humeur, ta disponibilité et ta générosité. Bien sûr, nous avons eu des discussions et engueulades enflammées. Quand tu acceptais les caméras qui vont vidéo surveiller la jeunesse carougeoise que tu trouvais trop bruyante et un peu voyeuse, je te répondais que les incivilités ne tuent personne et que cette jeunesse est plutôt désespérée et se suicide beaucoup trop. Il y avait aussi l'écologie qui nous séparait, c'est normal, tu conduisais des camions et je ne conduis que mon vélo. Mais Serge, j'aimais bien manger à ta table et boire des coups au bistrot avec toi. D'ailleurs, tout le monde t'aimait, et t'aime autour. Tu étais le mieux élu de notre groupe après Jeannine, mais devant moi. J'aimais aussi ta manière de défendre des dossiers d'appartement, où tu allais jusqu'au bout sans rien lâcher. Tu me disais que tu étais du PDT parce qu'il défendait les petites gens, les ouvriers, les employés et le social. J'aimais aussi ta façon de ne jamais parler d'argent, de ne jamais être radin ou avare. Cette manière de vivre simplement, sans accumuler, sans avoir peur du lendemain ou de la mort. J'aime les gens qui se foutent du fric et qui sont si riches d'autres choses, qui ont tant d'autres richesses, pas assez reconnues dans notre système. Voilà, Serge, en résumé, ce que je pense, ce que nous pensons de toi. Tu as bien défendu la communauté carougeoise, les habitants des tours, la gauche carougeoise. Merci Serge pour ta présence, ta bonne humeur, ta disponibilité. Crois-moi, les pompiers ne t'oublieront pas, nous non plus ! (Applaudissements)*

Mme Budry donne lecture d'un texte de remerciement à Alain Juget.

*Autre camarade dont nous devons nous séparer aujourd'hui, en tant que conseiller municipal : Alain Juget, membre du Parti de Travail, une des composantes d'AGT. C'est un homme omniprésent dans la commune, et particulièrement dans les locaux où nous nous réunissons. Nous resterons donc proches, jusqu'à ce qu'il réintègre le Conseil municipal, soit aux prochaines élections, soit après le départ anticipé de la doyenne de ce Conseil...*

*Alain a été et restera extrêmement attentif à la vie de la commune, aux détails concrets qui participent du mieux vivre et de la justice. Comme avec Serge, nous avons été opposés sur les questions de la sécurité et de l'écologie, ce qui nous a permis, à AGT, d'avoir de multiples discussions, garantes d'un bon fonctionnement démocratique, que nous envient tant de peuples... (Applaudissements)*

M. Monney a aussi une déclaration et en donne lecture.

*Mireille et André ont souhaité ne pas se représenter après de nombreuses années au sein de notre Conseil municipal.*

*Ils associent à eux deux 28 années passées au service de la commune politique de Carouge. Dynamiques et pertinents dans leurs interventions, ils nous ont fait partager et profiter de leur expérience.*

*Mireille a été présidente du Conseil municipal de 2004 à 2005. Elle a de nombreuses années assuré la présidence de la commission sociale et a été très active dans le domaine de la jeunesse.*

*André quant à lui a été vice-Président du Conseil municipal de 2003 à 2004 et président de la commission de l'urbanisme durant de nombreuses années. Il fait aussi partie de la fondation*

intercommunale pour les personnes âgées. Et surtout, n'oublions pas qu'il a créé la Zot Compagnie, pour le plus grand plaisir des petits et grands carougeoises et carougeois. Tous deux se sont également investis dans la vie carougeoise en présidant notamment le Centre de Loisirs de Carouge.

Ensemble, ils ont été de toutes les « revues ».

Ils quittent aujourd'hui le municipal, mais nous aurons encore l'occasion de les voir souvent : Tel le druide Panoramix, André continuera, en dehors des remparts de notre village d'irréductibles socialistes carougeois, à préparer chaque année la potion magique du vin chaud avec la compagnie 1602, tradition familiale oblige !

Mais nous aurons encore plus prochainement l'occasion à Carouge de le rencontrer en assistant à la représentation de « Jacquotte et la marmite » durant les fêtes du 225<sup>ème</sup>.

Et Mireille, telle Falbala, restera une figure marquante surtout aux moments des fêtes carougeoises. Membre de la commission des animations du 225<sup>ème</sup>, elle sera très active en septembre prochain.

Soyons donc certains que s'ils ont arrêté le municipal, ils ne cesseront pas leur engagement pour notre Ville.

Nous leur adressons donc toute notre amitié et les remercions encore pour tout le travail accompli. Je vous remercie. (Applaudissements)

M. Walder aimerait dire quelques mots à Jérôme Montessuit et Françoise Wermeille.

Jérôme Montessuit siège depuis quatre ans au sein de ce Conseil municipal. Son mandat aura été marqué principalement par ses engagements au service de l'écologie. Qu'on ne l'oublie pas, il est l'auteur de nombreuses initiatives visant à préserver les espaces verts, mais aussi économiser l'énergie, combat qui est récemment redevenu prioritaire pour de nombreuses personnes. Jérôme, tu es peut-être un peu précurseur non seulement au sein des Verts, mais surtout au sein de la société. Jérôme est aussi et surtout un esprit indépendant qui lui a toujours fait refuser les clivages politiques. D'ailleurs, tu as eu le mérite de titiller nos convictions et de remettre en question tous nos acquis à nous, mais aussi ceux de nos collègues du Conseil municipal par ton souhait de ne pas rester dans ces clivages. Aujourd'hui, tu as choisi un autre chemin pour poursuivre ton engagement. À toi, Jérôme, je te dis merci, bonne chance au nom du groupe des Verts et j'espère de tout ce Conseil municipal. (Applaudissements)

Après Jérôme, c'est Françoise Wermeille. Cette fois, c'est douze ans au sein de ce Conseil municipal. Douze ans, c'est l'âge limite, non pas pour Françoise, mais parce que chez les Verts, c'est une règle. On aurait fait une exception pour Françoise, car on aurait souhaité qu'elle reste, mais évidemment, les Verts limitent les mandats et Françoise n'a pas souhaité demander une dérogation à cette règle malgré notre insistance. Françoise, discrète, souriante, gentille, en a bluffé plus d'un ici autour de ce Conseil. Certes, son engagement est humaniste et social, mais Françoise a un regard pointu, une rigueur et une détermination qui aura fait souvent mouche. Elle s'est engagée sans compter au service des plus faibles dans cette commune, enfants et personnes âgées, mais aussi les gens aux revenus les plus faibles, et les mères célibataires. Je tiens à prévenir mes collègues d'autres partis : ne vous réjouissez pas trop vite du départ de Françoise, car elle va continuer de s'engager au sein des Verts et de s'engager pour sa commune pour combattre les injustices, car je pense que ce qui la motive principalement est le combat contre les injustices. Elle continuera de s'engager au sein des Verts carougeois et dans beaucoup d'autres instances. J'aimerais remercier Françoise pour son engagement et lui souhaiter un bon succès pour la suite. J'espère que nous allons nous recroiser très souvent. Merci Françoise. (Applaudissements)

M. Morex a à son tour l'honneur de remercier les élus de sa fraction qui cesseront leur activité au sein de ce Conseil dès la fin de cette séance. Il donne lecture de quelques paroles à leur intention.

Je veux d'abord parler de mon collègue du Conseil municipal, Monsieur Pierre-André Berger.

Celui-ci, malgré un trop bref passage parmi nous, a d'emblée su se mettre dans la peau d'un conseiller municipal.

Là ou pour d'autres élus, il faut parfois des mois, voire des années, afin de s'adapter à leur nouvelle situation, Pierre-André a immédiatement compris quel était son rôle de Conseiller municipal : tout en défendant bien évidemment les idées du parti qu'il représente, il a toujours œuvré dans l'intérêt de l'ensemble de la population, avec des remarques et des positions claires, toutes empreintes de bon sens, sans clientélisme, avec pour seul objectif : trouver la meilleure solution aux problèmes rencontrés ou proposés, afin de répondre aux intérêts d'une majorité de nos concitoyens. Nous, libéraux, le regretterons bien sûr, car il a su enrichir les débats de cette assemblée de façon intelligente, non partisane et avec ce petit plus d'esprit carougeois qui fait malheureusement trop souvent défaut dans nos débats. Mais nous ne désespérons pas de le revoir réintégrer cette assemblée dans un délai peut-être pas si long.

Je tiens également, et la tâche est plus rude, à remercier notre Conseiller administratif, Monsieur Jean-Pierre Aebi.

Nous n'allons pas cacher que nous sommes très déçus de sa non-réélection qui, nous en sommes convaincus, n'est nullement due à un bilan éventuellement négatif. Bien au contraire. Je vous rappelle et je tiens à le préciser au public présent ce soir, afin que le message soit éventuellement rapporté à la population carougeoise, qu'il est à l'origine de certaines réalisations qu'il a voulues ou qui étaient désirées tant par nos concitoyens que par la majorité de ce Conseil.

Ai-je besoin de vous rappeler :

La mise en place d'une patinoire, d'abord éphémère, puis pérenne, qui a fait l'unanimité au sein de la population.

Un souci permanent du développement durable, je pense simplement au cyclotri.

L'aménagement d'une zone de rencontre, voulue par l'ensemble de ce Conseil, puis tant décriée ensuite par certains, alors même à l'origine de l'initiative demandant sa mise en place, malgré qu'elle ait contribué à une diminution des nuisances et des vitesses inconsidérées. Il l'a fait par souci de trouver des solutions pour tous les usagers, et non pas afin de favoriser une seule catégorie d'entre eux, que ce soit par pur clientélisme ou par pur souci électoraliste.

Il a à son actif également l'engagement de nouveaux agents de sécurité municipale, dans la mesure des disponibilités de candidats formés à cet exercice.

Il a contribué à la réalisation de la suite du réseau vert voulu il y a déjà presque deux législatures, alors même que son prédécesseur à ce poste n'avait pas beaucoup avancé dans ce domaine.

La conception et la future mise en place de caméras de vidéosurveillance, il répondait ainsi, je le rappelle, à une motion déposée et acceptée par ce Conseil. Une motion qu'attendaient d'ailleurs nos concitoyens, qui fut pérennisée par une délibération elle-même acceptée par ce même conseil. Tout en faisant preuve de réalisme et non pas d'angélisme, il n'a fait que suivre une procédure qui lui était imposée démocratiquement. Respecter la volonté de la majorité quelle qu'elle soit est d'ailleurs l'une des ses qualités.

Il a également contribué, avec son collègue Marc Nobs responsable des finances, par la saine gestion de son dicastère, à présenter un bilan financier communal au terme de cette législature que bon nombre de communes de ce canton nous envient.

Je pourrais sans doute multiplier les exemples, mais je terminerai en ajoutant qu'en une seule législature, héritant d'un dicastère présentant de nombreux problèmes et malgré des soucis de santé qui l'ont handicapé au début de son mandat, il a su redresser la situation et réaliser des projets qui marqueront encore longtemps notre commune. À tous les deux, la fraction libérale leur adresse leurs très sincères remerciements pour leur engagement au service de la communauté, quelques mois seulement malheureusement pour le premier et dix-huit ans pour le second. (Applaudissements)

M. Gester trouve qu'il est très difficile de faire le compliment d'un ami. Si on est ami d'une personne, on n'en cherche pas les raisons, cela vient du cœur. En tant que président des radicaux, M. Gerster a la lourde tâche de remercier ceux qui partent. En réfléchissant à ce

qu'il allait écrire, il s'est dit qu'il devrait faire couler beaucoup d'encre pour dire au revoir à ces personnes. Lui est donc venue l'idée de faire une translation entre le Seigneur des anneaux et le Seigneur des finances :

*Le Seigneur des finances a commencé comme nous tous, pour ceux qui suivent la voie traditionnelle, par huit ans sur les sièges de ce Conseil municipal, il avait à cette époque pour maître des finances, un certain PH très carougeois et peut-être pas très neutre. C'était quand même son maître à penser qui lui a montré le chemin. Après ces huit ans de siège autour de cette table, il est monté sur les trois places d'honneur. À cette époque-là, il y avait également deux autres seigneurs qui étaient à côté de lui. Un a rejoint les ordres, l'autre a plutôt préféré les pouvoirs de l'eau et de l'électricité et Marc a travaillé pendant quatre ans avec ces deux autres seigneurs. On pourra parler de l'époque ancienne, mais il a également beaucoup appris et déjà à ce moment-là, il occupait le siège de Seigneur des finances. Ensuite vint une période un peu plus noire pour le Seigneur des finances. Deux dames l'ont rejoint, il était seul et a dû toujours tenir la barre de l'avant. Cela n'est pas facile d'être aux finances, car en général, on ne vient pas demander « combien tu as ? » mais plutôt « combien tu nous donnes ? ». Il a toujours essayé de maintenir cette barre et d'aller de l'avant. Vinrent les quatre dernières années, où Sieur Jean-Pierre l'a rejoint, grand maître des archers de la communication, il a accompagné notre seigneur des finances pendant ces quatre ans. Pendant cette période, à eux deux, ils ont réussi à abolir certaines choses par exemple les trottoirs et à maintenir les finances en place. On peut également dire que tous deux ont été victimes non pas des finances, mais des chiffres, car il est clair que c'est à cause de l'effet multiplicateur de certaines urnes qu'il ne sera plus parmi nous à partir du mois de juin prochain. C'est un grand regret pour les radicaux, on tourne une page de plusieurs lustres de Seigneur des finances, mais nous sommes fiers du dernier qui a toujours su garder la tête haute et qui part avec fierté.*

*À côté de cela, si l'on continue le parallèle avec le Seigneur des anneaux, nous avons aussi André Bassarab. Pour lui, l'image qui m'est tout de suite venue à l'esprit est celle des ents. Pour ceux qui ne savent pas ce que sont les ents, il s'agit de grands arbres majestueux, calmes, qui ne parlent qu'après avoir mûrement pensé leurs interventions. Le seul élément qui peut faire réagir un ents de manière violente est l'injustice. Cela décrit bien notre ami André. Il faut aussi se méfier des ents, car ils mettent plus longtemps que les autres à démarrer, mais ensuite, ils arrivent. Voilà déjà deux fois que notre ami André nous vient autour de cette table et je suis presque sûr que ce ne sera jamais deux sans trois. Je terminerai, politesse oblige, par notre dame. On pourrait l'appeler notre dame des Elfes, parce que tout le monde connaît son amour des plantes et des végétaux, mais elle a fait beaucoup. S'il y avait un seul élément à citer, ce serait son engagement pour Emploi jeunes. Je la remercie ici, elle a su également présider les commissions des travaux pendant ces dernières années. Je remercie tous ces membres radicaux qui ont su marquer ce Conseil, je leur souhaite bon vent et je suis sûr qu'ils vont rester très proches de notre Carouge que nous aimons tous. Merci. (applaudissements)*

M. Buchs remercie les deux conseillers administratifs qui s'en vont de la part du PDC. *Un grand merci pour la gestion financière de cette commune, qui était exemplaire. Un grand merci pour la gestion de nos rues, un grand merci pour la gestion de notre sécurité. Ce n'était pas évident et cela a été fait de manière exemplaire par M. Aebi. Vous n'allez pas avoir de regrets avec un tel bilan, beaucoup rêvent d'avoir le même bilan que vous. Il est dommage que les abstentionnistes, le plus grand parti de Genève, ne s'en soient pas rendu compte. Merci beaucoup. (Applaudissements) Je me permets de vous remettre un petit cadeau.*

Puisque M. Buchs a lancé la phase cadeaux, la Présidente souhaite remettre une enveloppe aux sortants. Ladite enveloppe contient un certificat et un bon pour le cadeau qui sera remis ultérieurement aux conseillers car il n'a pas été possible en raison des délais de leur remettre le cadeau définitif ce soir. La Présidente appelle un à un les conseillers municipaux sortants, M. Basarab, M. Berger, Mme Donnet, Mme Fries-Walzer, M. Juget, Mme Kissling, M. Montessuit,

M. Schmutz, M. Vout, Mme Wermeille. La Présidente appelle également M. Aebi et M. Nobs. Elle remercie aussi Mme François en lui offrant un bouquet. (Applaudissements)

La dernière communication du Bureau concerne le tournoi de football intercommunal du 5 juin. M. Barthassat s'est porté volontaire pour récolter les inscriptions. Les personnes intéressées à participer à ce tournoi qui se déroulera à Plan-les-Ouates au stade des Cherpines sont priées de s'adresser à M. Barthassat.

### **3. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

Néant

### **4. PETITIONS**

Néant

La Présidente propose de traiter les points 5 et 6 ensemble puisqu'ils ont été traités en commission.

### **5. PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT, DU FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS, DU COMPTE DE VARIATION DE LA FORTUNE ET DU BILAN 2010 173-2011 R**

La Présidente indique que ce projet a été pris en considération par la séance du Conseil municipal du 19 avril et renvoyé en commission des finances. Celle-ci s'est réunie le 3 mai 2011, le procès-verbal a été établi par notre mémorialiste et validé par M. Baertschi, président de la commission des finances. M. Baertschi transmettra un rapport décisionnel pour compléter le procès-verbal qui est complet et mentionne conformément au règlement la décision de la commission.

M. Baertschi transmettra prochainement ledit rapport. Il souhaite remercier la mémorialiste de son excellent travail, très détaillé.

La commission, par 9 oui et 2 abstentions a recommandé d'adopter cette délibération.

*Vu les articles 30, al. 1, lettre f) et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;*

*vu le compte administratif pour l'exercice 2010 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement ;*

*vu le compte rendu financier pour l'exercice 2010 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement ;*

*sur proposition du Conseil administratif,*

*le Conseil municipal à l'unanimité, soit par 28 voix*

### **DECIDE**

1. *D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2010.*

2. D'approuver le compte de fonctionnement 2010 pour un montant de CHF 86'046'138.79 (dont à déduire les imputations internes de CHF 4'478'000.—, soit net CHF 81'568'138.79) aux charges et de CHF 96'659'910.40 (dont à déduire les imputations internes de CHF 4'478'000.—, soit net CHF 92'181'910.40) aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 10'613'771.61.
3. D'approuver le compte d'investissement 2010, pour un montant de CHF 23'607'416.05 aux dépenses et de CHF 61'526.15 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 23'545'889.90.
4. D'approuver le financement des investissements nets de CHF 23'545'889.90 par l'autofinancement à raison de CHF 19'456'757.76 au moyen de la somme de CHF 8'842'986.15 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à CHF 10'613'771.61. L'insuffisance de financement s'élève à CHF 4'089'132.14.
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à CHF 10'613'771.61 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2010.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2010, totalisant à l'actif un montant de CHF 211'861'653.97 qui se compose de :

- Patrimoine financier (natures 10 à 13)	CHF	57'780'015.51
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	CHF	154'081'638.46
- Avances aux financements spéciaux (nature 18)	CHF	0.00
- Découvert (nature 19)	CHF	0.00

**Total de l'actif** **CHF** **211'861'653.97**

et au passif un montant de CHF 211'861'653.97 qui se compose de :

- Engagements courants, dettes à court terme et passifs transitoires (natures 20, 21, 25)	CHF	10'771'593.09
- Dettes à court, moyen et long termes (nature 22)	CHF	23'000'000.00
- Engagements envers des entités particulières (nature 23)	CHF	1'572'946.44
- Provisions (nature 24)	CHF	16'109'770.40
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	CHF	6'317'371.60
- Fortune nette (nature 29)	CHF	154'089'972.44

**Total du passif** **CHF** **211'861'653.97**

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2010 à

	CHF	52'966'520.00
--	-----	---------------

**6. PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DES CREDITS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES 2010 ET LES MOYENS DE LES COUVRIR 174-2011 R**

La Présidente indique que ce projet a également été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 19 avril et renvoyé en commission des finances. Celle-ci s'est réunie le 3 mai 2011, le procès-verbal a été établi par notre mémorialiste et validé par M. Baertschi, président de la commission des finances. M. Baertschi transmettra également un rapport décisionnel indiquant la décision de la commission. Celle-ci figure néanmoins dans le procès-verbal complet de Mme François, la commission a conclu par neuf oui et 2 abstentions également d'adopter cette délibération.

La Présidente ouvre la discussion. En l'absence de commentaires, elle passe au vote.

**La délibération 173-2011 R est approuvée à l'unanimité.**

La Présidente demande s'il y a des demandes de paroles ou des déclarations.

M. Barthassat donne lecture de la déclaration des Démocrates-Chrétiens sur le compte rendu 2010.

*C'est avec un grand intérêt que nous avons pris connaissance du compte rendu 2010. Un résultat financier qui aboutit sur un excédent de plus de 10 millions de francs !  
Permettez-nous, tout d'abord, de mettre en lumière quelques éléments qui nous semblent fondamentaux :*

- La droite rend les clés des finances à la gauche dans un état remarquable. Nous espérons que dans 4 ans, le passage de témoin se fasse dans les mêmes conditions.*
- En étudiant la répartition des revenus, nous remarquerons que les personnes physiques rapportent CHF 52 millions, soit 53.75 % des revenus et les personnes morales, CHF 7.5 millions, soit 7.82 % des revenus.*
- Depuis 11 ans, les charges ont augmenté de CHF 39 millions soit 83 %. En parallèle, la population qui était en 1998 de 17'000 habitants est passée en 2010 à 20'000 soit une augmentation de 15 %. Nous rappelons encore une fois que l'évolution des charges du personnel est beaucoup trop importante et qu'une meilleure gestion est nécessaire.*

*Mesdames et Messieurs, voici ce que les Démocrates-Chrétiens tenaient à vous dire par rapport au compte-rendu 2010.*

*Mais ce n'est pas tout.*

*Nous tenons également à nous exprimer sur l'excédent de CHF 10 millions.*

*Encore un résultat extraordinaire (21 millions en 2008, 18 millions en 2009) ... qui nous impose cette fois à prendre des mesures tout aussi extraordinaires !*

*Alors, comment allons-nous les utiliser ?*

*En gonflant comme toujours notre administration communale ?*

*En subventionnant à tout-va, sans aucune cohérence ?*

*Non, le PDC pense que cet argent doit être utilisé durablement pour aider nos familles et nos emplois; ceux qui font vivre notre commune.*

*C'est la raison pour laquelle le PDC demande au futur Conseil Administratif d'utiliser cet excédent pour :*

- 1. **Aider les familles**, en pérennisant cette fois, on peut rêver, la fameuse somme de CHF 200.- par enfant pour financer une activité sportive ou culturelle (motion PDC votée devant le Conseil municipal).*
- 2. **Aider les jeunes et les personnes âgées**, à rentrer dans la vie professionnelle pour les premiers et à offrir de vraies prestations à la hauteur des besoins des seconds.*

*Le PDC demande que le futur Conseil administratif prenne des mesures pour :*

- 1. **Protéger les PME en baissant la taxe professionnelle** qui est vouée à disparaître à terme (un ange passe).*
- 2. **Diminuer le centime additionnel**. Ce qui permettra de mieux gérer le ménage communal. (un autre ange passe)*
- 3. **Trouver un nouveau mode de financement des investissements communaux en partenariat avec l'État**. Le PAV, le Rondeau, le nouveau théâtre nécessiteront des*

engagements financiers qui dépasseront probablement les possibilités communales. Il est également certain que la fiscalité des entreprises sera revue à la baisse (disparition de la taxe professionnelle). Il est donc essentiel et nécessaire qu'un nouveau mode de financement soit trouvé. Le PDC propose une fois encore des pistes qui doivent mener à des solutions tant au niveau communal qu'à celui de l'État. Il ne faudra pas non plus oublier que l'État a promis une convention entre les communes de Carouge, Lancy et Genève pour pouvoir financer les infrastructures liées au PAV.

4. **Stopper l'augmentation du ménage communal.** L'administration ne doit pas continuer à croître et finir par vivre pour elle-même, par elle-même. Nous nous soucions de l'augmentation des charges et nous l'avons dit en préambule. Arrêtons de mater le citoyen carougeois. Par exemple, est-il nécessaire de dépenser autant d'argent pour trouver des places de crèches ? N'oublions pas que nous avons des droits, mais aussi des devoirs.

Pour conclure, nous sommes très heureux de l'excellent travail fourni par le Conseiller administratif responsable des finances, Monsieur Marc Nobs.

En effet, dans le domaine de l'investissement, budgétisé pour un montant de 25,8 millions; 23,6 millions ont été dépensés soit 90 % des investissements prévus.

Concernant la dette, on ne peut que féliciter le choix qui a été fait de, sagement, diminuer cette charge en la ramenant à 1000 francs par citoyen.

Nos remerciements à tous les chefs de service pour leur implication dans la préparation et la gestion de leurs services et bien sûr au service financier de la commune pour l'excellente présentation des comptes et les explications complémentaires et détaillées qui ont été données tant par la documentation que lors des commissions des finances, en particulier par Messieurs Di Stefano et Nobs.

M. Voignier donne lecture d'une déclaration du parti Radical.

Le groupe radical ne peut être qu'extrêmement satisfait de l'exercice 2010 et de constater un excédent de revenus de plus de 10 millions.

Nous relevons une augmentation des recettes fiscales sur les personnes physiques et morales qui contribue à hauteur de 2 millions plus que prévu dans le budget au bon résultat de cet exercice, ainsi qu'une hausse de 5 millions sur la taxe professionnelle.

Malgré cela, nous devons rester prudents, car ces bons résultats peuvent être mis en péril dans le futur sachant que la suppression de la taxe professionnelle reste d'actualité et que le report des charges du canton sur les communes est réel.

Il est donc très important de garder une administration à la taille de notre commune et ne pas engager à tout va, ce qui pourrait mettre en péril les salaires si la commune devait dans le futur ne pas avoir les mêmes rentrées financières.

Il est nécessaire également de garder un contrôle clair des subventions et ne pas arroser dans l'euphorie d'un excédent financier, garantissons plutôt d'une façon pérenne nos institutions et associations afin qu'elles puissent continuer à travailler dans de bonnes conditions, mais dans le respect de budgets établis et contrôlés.

2010 aura été marquée par l'excellent travail dans le domaine de l'investissement. Budgétisés pour un montant de 25'860'000, ils ont été réels pour 23'546'000 ce qui était le but recherché durant cette législature. Le fait de réaliser plus de 90 % des investissements prévus a pour impact de booster notre commune avec 119 projets concernés, tel que :

- La création d'un demi-groupe scolaire à la Vigne rouge



- La création d'un centre aéré à la Rippe entièrement nouveau
- L'acquisition d'une patinoire
- L'acquisition d'une parcelle pour un espace de vie enfantine aux Épinettes.
- La réalisation de l'espace de vie enfantine des Grands-Hutins et de la maison de quartier
- La construction de deux cuisines scolaires
- La création du réseau vert, itinéraire de 1 à 7
- L'aménagement en zone 30 km/h du quartier Montfalcon
- L'aménagement des locaux Tambourine, Rondeau de Carouge et le dessous de l'école des promenades pour des sociétés communales.
- L'achat et l'installation de défibrillateurs.

Aujourd'hui avec un cumul depuis 2007 d'un bénéfice communal de près de 60 millions, d'une dette par habitant qui est passée de 1709.- à 1318.- et des charges de personnel qui ont été maîtrisées, nous nous devons de souligner l'excellent travail de M. Nobs chargé des finances de notre commune.

Nos remerciements à tous les chefs de service pour leurs implications dans la préparation et la gestion de leurs services et bien sûr au service financier de la commune pour l'excellente présentation des comptes et les explications complémentaires et détaillées qui ont été données tant dans la documentation que pendant la commission des finances, en particulier par Messieurs Di Stefano et Nobs.

M. Gevisier donne lecture d'une déclaration du groupe UDC de Carouge.

Je m'adresse aux autorités.

M. le Maire,

Mme la Conseillère administrative,

M. le Conseiller administratif,

Mme la Présidente du Conseil municipal

Mmes et MM les conseillers municipaux,

Carougeoises et carougeois,

En préambule, nous relevons que notre commune a joui d'une conjoncture relativement calme et prospère durant ces quatre années de mandat, malgré une situation économique mondiale difficile. Nous remercions sincèrement M. Nobs et M. Di Stefano pour la bonne tenue des comptes bénéficiaires durant cette législation malgré une forte augmentation des dépenses en faveur de la culture que l'on pourrait comparer à un arrosage municipal. En effet, quel étonnement d'arriver à boucler des comptes positifs pendant ces quatre années alors que bon nombre de subventions sont souvent dénuées de sens. Nous remercions M. Nobs qui a permis aux jeunes d'obtenir une magnifique salle d'entraînement de boxe et je vous promets que nous aurons prochainement un titre européen. Quant aux dépenses, notamment pour un théâtre qui ne fait pas de spectacles, suivies par une sortie de deniers publics pour la petite enfance alors qu'ils auraient pu servir à aider financièrement les mamans qui choisissent de s'occuper de leurs enfants en bas âge soit avant leur scolarisation en les éduquant et en leur donnant tout l'amour dont ils ont besoin. Tous ces crédits d'étude, pour le futur Conseil administratif, les petits ruisseaux font les grandes rivières, mais de petites coupures deviennent vite une grosse hémorragie si l'on ne surveille pas d'un œil attentif dans le respect des citoyens et citoyennes qui nous ont fait confiance en nous élisant. Le groupe tient également à remercier M. Jean-Pierre Aebi pour la qualité de son travail durant son mandat et sa parfaite tenue de ses dicastères. Nous relevons que c'est sous son administration que nous avons obtenu les caméras de surveillance ainsi qu'une augmentation des APM. Nous avons su apprécier la qualité de l'homme comme celle de l'élu. Nous regrettons simplement qu'il n'ait pas reçu suffisamment d'appui. En conclusion, nous vous rappelons qu'une bonne gestion permet de réduire les impôts et la taxe professionnelle communale attirant ainsi plus d'entreprises sur notre commune de Carouge.

Notre groupe accepte le budget, mais refuse les comptes de la Fondation HLM. Je vous remercie de votre attention.

M. Baertschi donne lecture de la déclaration des socialistes.

Notre parti a pris connaissance avec intérêt des résultats du compte financier de l'exercice 2010 ainsi que de l'état du bilan au 31 décembre 2010.

Caractérisés par un montant d'investissements nets de CHF 23'607'416.- ainsi que par une augmentation de la fortune nette de CHF 10'613'771.- ces résultats traduisent une bonne gestion du ménage communal.

Par rapport au budget 2010, nous relevons un résultat des rentrées fiscales supérieur aux prévisions à la fois en ce qui concerne l'impôt sur les personnes physiques et sur les personnes morales. Quant au produit de la taxe professionnelle, estimé à fin 2009 à CHF 13'020'000.-, il s'élève finalement à CHF. 18'809'485.-. Cette somme correspond à 20 % environ de l'ensemble des revenus communaux.

En regard des prévisions budgétaires des années à venir, il conviendra donc de tenir compte avec grande attention de l'évolution de ce dernier poste dont une éventuelle suppression ne serait pas sans conséquence pour notre Commune.

En matière de prévisions fiscales, relevons encore l'écart important existant entre les prévisions budgétaires faites à fin 2009 (montant total de CHF 86'721'737.-) et le résultat du présent Compte rendu (CHF 96'659'910.-). Cette différence correspond grosso modo au montant du boni enregistré.

L'examen des comptes appelle encore de notre part les observations suivantes :

1.- Lors du vote du budget 2010 le 12 novembre 2009, nous relevions ce qui suit :

A la lecture du projet de budget, notre parti constate une tendance nette du Conseil administratif à vouloir externaliser certaines tâches dévolues précédemment au Service public. Ainsi, les frais de nettoyage par des tiers ont la fâcheuse tendance à exploser.

Nous sommes d'avis que la privatisation rampante des services publics (police et voirie notamment) peut générer une sorte de concurrence malsaine et arbitraire sous prétexte de complémentarité. Il est sans doute utile et nécessaire de rappeler à nos Conseillers administratifs qu'un Service public n'a pas pour but d'être lucratif (...) nous demandons d'une part la tenue d'une séance de Commission plénière afin que le Conseil administratif puisse nous communiquer plus précisément les conditions d'octroi de ces mandats. Nous entendons demander une réévaluation complète de cette ligne politique qui ne correspond pas du tout à nos objectifs ni à notre éthique.

A ce sujet, lors de l'examen des comptes en séance de la Commission des Finances, nous n'avons pu que constater le fait que le Conseil administratif n'avait intentionnellement pas pris en compte nos observations, puisque plusieurs lignes budgétaires mettaient en évidence une volonté d'externalisation de certaines tâches précédemment assumées par les Services communaux. Principalement dans le secteur des nettoyages et des travaux de voirie.

Au surplus, notre demande de communiquer au Conseil municipal le détail des mandats y-relatifs attribués à des tiers est restée en attente, ce qui à l'évidence corrobore nos constatations et démontre hélas le peu de cas dont le Conseil administratif a fait de nos demandes et observations.

2.- Enfin, et dans le même ordre d'idées, certains crédits accordés au titre de l'entretien d'objets et de matériel existants ont servi à des achats portant sur du matériel nouveau. Ceci sans consultation ni délibération du Conseil municipal.

Tel est le cas principalement des bacs, bancs et vasques disposés de façon ostentatoire et souvent malheureuse à la fois dans le Vieux-Carouge et dans le quartier des Tours. Notre groupe reste toujours dans l'attente d'une explication claire en rapport avec le coût unitaire de tels bacs, le Conseil administratif n'ayant toujours pas répondu à ce jour à une question écrite déposée à ce sujet au mois d'octobre dernier.

Malgré ces observations, notre groupe acceptera de voter le Compte rendu financier de l'exercice 2010 ainsi que les crédits supplémentaires 2010 qui pour l'essentiel relèvent d'obligations de type contractuel (frais de personnel, indexations, entretiens d'immeubles, etc.).

Nous saisissons l'occasion pour remercier ici l'Administration et en particulier le Service financier et M. Giovanni di Stefano pour le travail accompli ainsi que le Conseiller administratif délégué, M. Marc Nobs, pour la présentation effectuée. »

M. Richard donne lecture de la déclaration d'AGT.

Carouge et ses finances se portent bien sans doute grâce à la fiscalité. Nous apprécions la volonté affirmée récemment et nettement par le peuple de maintenir une fiscalité qui permette de répondre aux besoins de toute la population. Peut-être que ce sont les mêmes qui ont approuvé la fiscalité telle qu'elle est maintenant et qui ont décidé de faire confiance au nouveau Conseil administratif. Pour nous, il est évident qu'en regardant les chiffres du compte-rendu, l'argent qui est dépensé pour les tâches effectuées par la commune dans n'ont pas augmenté de façon significative et n'ont en tout cas pas augmenté davantage que les ressources, certainement qu'elles permettent d'assumer très bien l'ensemble des tâches nouvelles et de plus en plus complexes qui sont à assumer. Nous regrettons à nouveau que certaines décisions du Conseil municipal n'aient pas été suivies d'effet, voire aient été sciemment bafouées, notamment par rapport aux travaux externalisés, mais nous sommes confiants que le nouveau Conseil administratif sera plus à l'écoute et mieux en phase avec les orientations du Conseil municipal. Enfin, nous constatons avec satisfaction que l'écart entre les investissements prévus et les investissements réalisés est nettement moins important qu'auparavant. Nous voyons là certainement la preuve que le Service des constructions devait être renforcé et qu'il devra sans doute encore être renforcé pour assumer l'élaboration et le suivi de l'ensemble des projets. Pour finir, quant au cumul des résultats positifs, pour nous, la population n'attend qu'une chose : que la commune s'engage véritablement dans le développement de logements sociaux, notamment dans le secteur du PAV. La commune en a les moyens, elle doit maintenant réfléchir à la meilleure façon d'utiliser ces sommes conséquentes pour enfin mettre à disposition de l'ensemble de la population des logements à loyer abordable. Je voudrais terminer aussi comme les autres en remerciant M. Di Stefano pour la précision et la clarté des explications qu'il nous a données lors des commissions. Je vous remercie.

M. Berger donne lecture de la déclaration de la fraction libérale.

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,  
Mme et MM les conseillers administratifs,

C'est avec beaucoup d'intérêt que la fraction libérale a étudié le compte-rendu 2010. Un excédent de revenus qui dépasse les 10 M, un bénéfice communal qui avoisine les 60 M si l'on tient compte du cumul depuis 2007. Une augmentation des recettes fiscales qui concernent tant les personnes physiques que morales. Autant de bonnes nouvelles qui pourraient nous inciter à dépenser l'argent public sans retenue. La bonne santé de nos finances, qui nous permet de réduire la dette, d'offrir des prestations de qualité à nos concitoyens, d'assurer un fonctionnement optimal de notre administration, d'assurer un fonctionnement optimal de notre administration résulte avant tout de l'apport conséquent d'une certaine frange de la population communément appelée personnes physiques. Sans remettre en question le principe fort louable et pleinement justifié de solidarité qui permet de venir en aide aux plus démunis, il paraît tout aussi indiqué de faire parfois un geste envers celles et ceux qui année après année s'acquittent de leurs impôts et participent largement à la croissance de notre économie et au financement de nos assurances sociales. Lorsque les finances publiques sont saines, et que les indicateurs économiques passent du rouge au vert, le moment paraît adéquat pour repérer un juste retour des choses. Voilà une position

politique claire que la fraction libérale entend défendre lors de la prochaine législature. Pour être tout à fait concrets, nous proposons une baisse d'impôts via une baisse du centime additionnel. Notre position serait incomplète si l'on éludait la question des personnes morales, bien que cette manne ne constitue que 7,82 % du produit total, il faut bien admettre que sans nos artisans, nos commerçants et nos entreprises, Carouge n'aurait probablement pas les moyens de ses ambitions. Dans la foulée de notre première proposition, nous proposons de faire un geste envers nos entreprises en baissant bien sûr la taxe professionnelle. D'autre part, la fraction libérale souhaite qu'un effort tout particulier soit fait en matière de gestion des charges de personnel. Les augmentations constatées, notamment dans les secteurs du social et de la culture, ne sont de loin pas toujours justifiées contrairement aux options prises dans le domaine de la sécurité, qui répondent parfaitement aux attentes de toute la population. Dans le même ordre d'idées, nous soulignons qu'une bonne et saine gestion des deniers publics implique de la rigueur dans l'attribution et le versement des subventions. C'est un point sur lequel nous souhaitons insister, car la fraction libérale constate une fois de plus que la technique du saupoudrage que l'on peut désormais qualifier d'élément culturel propre à Carouge atteint un niveau de maîtrise qui doit nous faire réfléchir à tout point de vue. L'absence de règles en la matière n'est plus défendable auprès de nos concitoyens contribuables. Finalement, la fraction libérale souhaite que le nouvel exécutif se penche, si possible à gauche, sur les doublons ville-canton créés inutilement dans différents services de notre commune. Plusieurs exemples démontrent que Carouge propose des prestations similaires à celles allouées par notre République. Le principe de subsidiarité prévoit autre chose. La bonne tenue des finances, ainsi que la réalisation de plus de 90 % des investissements sont à mettre au bilan de nos deux magistrats de droite Marc Nobs et Jean-Pierre Aebi, qui ont œuvré sans relâche, avec compétence, rigueur et doigté dans l'intérêt de la population carougeoise tout entière. La fraction libérale tient à les remercier chaleureusement pour l'excellent travail accompli durant cette législature. Hélas, trop souvent, le peuple juge un magistrat sur d'hypothétiques projets et non sur des bilans factuels ou des résultats. C'est un fait. Espérons que le temps réparera de telles injustices.

Mme Molinari donne lecture de la déclaration des Verts sur les comptes 2010 de la Ville de Carouge.

Avec un excédent de 10,6 millions, sur un budget de plus de 86 millions, la situation de Carouge est très positive et les comptes sont sains.

Nous tenons donc à remercier le Conseil administratif et les différents services communaux pour cette bonne gestion et à souligner la qualité de la tenue et de la présentation des comptes par le service financier, dirigé par M. Di Stefano.

Ces très bons résultats nous réjouissent, mais soulèvent également quelques interrogations. Nous nous questionnons par exemple sur la qualité des prévisions fiscales cantonales qui s'avèrent, une fois encore, très différentes de la réalité. **Nous observons également que la santé des comptes carougeois dépend de plus en plus de la taxe professionnelle** dont les rentrées se sont élevées pour 2010 à 18,8 millions de francs soit 19,4 % du total des rentrées (pour rappel cette taxe représentait 18 % en 2009 et 7 % des rentrées en 2008).

Je rappelle à cet égard que l'alternative carougeoise s'est battue lors de la votation du 21 juin 2009 pour le maintien de la totalité de cette taxe en déclarant « La taxe professionnelle est un impôt efficace et moderne qui présente l'avantage de faire contribuer des entreprises très prospères qui, sinon, ne paieraient peu ou pas d'impôt. La taxe professionnelle contribue donc à rétablir une certaine justice fiscale ». **Alors que l'attractivité économique de Genève n'a jamais été si forte, il n'y a, pour les Verts carougeois, aucune raison valable à vouloir abandonner une taxe payée en très grande partie par quelques grandes entreprises de la place.** Nous sommes par contre en faveur d'un appui plus marqué aux artisans et petites entreprises qui s'engagent dans la lutte contre le chômage, la formation et l'emploi des apprentis.

Les Verts saluent le fait qu'après de nombreuses d'années d'investissements limités, en 2010, ceux-ci sont en augmentation. Surtout, **on constate enfin une bien meilleure adéquation entre les investissements planifiés et ceux effectivement réalisés.**

**Il est également important de poursuivre la réduction de notre dette dans la perspective de lourds investissements qui attendent la commune dans le cadre du prochain développement du projet Praille-Acacias-Vernets.** Le développement d'un nouveau quartier harmonieux et équilibré dépendra en effet en grande partie des moyens financiers que pourront y investir les communes concernées. Les Verts rappellent à cet égard leur volonté de voir émerger, pour la mise en œuvre de ce projet, une **véritable collaboration entre les communes concernées** de Lancy, de la Ville de Genève et de Carouge.

Dans la perspective de la prochaine sortie de la Suisse du nucléaire, **la ville de Carouge doit poursuivre ses efforts en matière d'économie d'énergie, et nous souhaitons qu'elle devienne pionnière dans la mise en œuvre d'une politique d'approvisionnement énergétique à 100 % renouvelable.** Ceci impliquera d'importants investissements.

L'emploi ne devra pas être oublié non plus. Nous constatons avec regret que cette année encore le Conseil administratif n'a pas respecté les décisions du Conseil municipal de renoncer à externaliser un certain nombre de tâches (par exemple liées à l'entretien des bâtiments ou de voiries), au profit de l'engagement d'un personnel communal rémunéré sur des bases plus sociales.

Nous plaçons naturellement de grands espoirs dans le Conseil administratif nouvellement élu pour la concrétisation de ces options. Je vous remercie.

Puisque la délibération 173-2011 a déjà été votée, la Présidente propose, en l'absence d'autres demandes de paroles, de passer au vote de la délibération 174-2011.

**La délibération portant sur la proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2010 et les moyens de les couvrir 174-2011 R est approuvée à l'unanimité.**

Vu les articles 30, al. 1, lettre d) et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal à l'unanimité, soit par 28 voix

## D É C I D E

D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2010 mentionnés en annexe, pour un montant total de

**CHF 7'087'897.29**

---

Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par :

- les plus-values enregistrées aux revenus de
- les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges de

CHF 10'893'455.67

CHF 7'098'635.50

---

pour un total de

CHF 17'992'091.17

moins les insuffisances sur les revenus de

CHF — 955'282.27

---

soit au total

**CHF 17'036'808.90**

---

<b>Revenus</b>	<b>CHF</b>
Total des revenus budgétisés pour l'année 2010	86'721'737.00
+ Augmentation de revenus de divers postes	10'893'455.67
./. Insuffisances sur d'autres postes	— 955'282.27
<b>Total des revenus</b>	<b>96'659'910.40</b>
<b>Charges</b>	<b>CHF</b>
Total des charges budgétisées pour l'année 2010	86'056'877.00
+ Dépassements budgétaires	7'087'897.29
./. Economies sur d'autres postes	— 7'098'635.50
<b>Total des charges</b>	<b>86'046'138.79</b>
<b>Résultat</b>	<b>CHF</b>
<b>Excédent de revenus de</b>	<b>10'613'771.61</b>

7. **PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'ETUDE POUR LE REAMENAGEMENT DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE DANS LES LOCAUX DES BATIMENTS MONTANROUGE-DELAFONTAINE-MAIRIE (MODEMA) 175-2011 R**

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 19 avril et renvoyé en commission des travaux. Celle-ci s'est réunie le 10 mai et le rapport a été établi par Mme Donnet. Au terme de ce rapport, la commission à l'unanimité recommande d'adopter cette délibération.

Mme Donnet n'a rien à ajouter à son rapport.

La Présidente ouvre la discussion. En l'absence de demandes de parole, la Présidente met aux voix la délibération.

**La délibération portant sur la proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude pour le réaménagement de l'administration communale dans les locaux des bâtiments Montanrouge-Delafontaine-Mairie (Modema) 175-2011 R est acceptée à l'unanimité.**

*Vu les projections démographiques liées au développement urbanistique de la commune ;*

*vu que de nombreux services communaux sont d'ores et déjà à l'étroit et qu'au vu desdites projections, il convient de prévoir et de s'assurer que l'administration communale disposera des locaux dont elle a besoin tant aujourd'hui qu'à l'avenir ;*

*vu les études de remaniement des locaux de l'administration communale, développées, dès 2004, d'entente avec le Conseil administratif, le Secrétaire général, les chefs de services et le bureau d'architecte HILTPOLD ARCHITECTES ;*

*vu la votation de la délibération 100A-2009 par le Conseil municipal le 8 octobre 2009 permettant l'organisation d'un appel d'offres en procédure sélective pour les prestations d'honoraires en vue du développement du projet MODEMA ;*

vu le résultat de l'appel d'offres en procédure sélective pour les prestations d'honoraires qui a permis de confier le mandat d'étude au bureau d'architecte lauréat, Jean-Marc COMTE avec comme objectif, la présentation d'un crédit de construction à l'automne 2011 ;

vu le plan des investissements prévoyant la présentation d'un crédit de construction à l'automne 2011 ;

vu les offres d'honoraires présentée par le bureau d'architecte Jean-Marc COMTE ;

vu le planning intentionnel des études prévoyant la présentation du crédit de construction en octobre 2011 et le début des travaux dès janvier 2012 ainsi que la récapitulation générale du montant des études ;

conformément aux articles 1 et ss de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal, à l'unanimité soit par 28 voix

### **D É C I D E**

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de CHF 259'000.- destiné au réaménagement de l'administration communale dans les locaux des bâtiments Montanrouge - Delafontaine - Mairie.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge dans le patrimoine administratif.
3. De surseoir à l'amortissement de ce montant qui sera compris dans l'amortissement dès la réalisation des travaux.
4. En cas de non réalisation des travaux, d'amortir ces frais en quatre annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique N° 08.331 dès l'année qui suit l'abandon du projet.

### **8. PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF POUR L'ORGANISATION DU CONCOURS POUR LE BATIMENT DES CHARMETTES : RENOVATION DU BATIMENT EXISTANT, CREATION D'UNE SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE SES LOCAUX ANNEXES, REAMENAGEMENT DU PARC COTTIER 178-2011 P**

M. Nobs explique que la volonté du Conseil administratif fait suite à trois propositions faites au Conseil municipal pour accueillir une nouvelle salle de ce Conseil, puisque dans le cadre du réaménagement de Modema, cette salle sera affectée à des services de l'administration. Trois possibilités avaient été envisagées. L'une était la maison Baylon, une était la construction d'un bâtiment adjacent au bâtiment de la salle de gymnastique des Charmettes et enfin une salle enterrée dans le parc Cottier, devant le bâtiment Delafontaine. Le Conseil municipal a souhaité étudier la réalisation de la deuxième possibilité, d'où la proposition de cette délibération pour débloquer un crédit pour une étude et l'organisation d'un concours d'architecture pluridisciplinaire selon les normes SIA pour rénover la partie ancienne du bâtiment des Charmettes (salle de gymnastique et locaux de sociétés au 1<sup>er</sup> étage) et projeter la construction d'une nouvelle salle du Conseil municipal au bout de ce

bâtiment, où se trouve actuellement le parking de la Taillanderie. M. Nobs précise que la délibération demande un montant total de CHF 1'560'000.- qui ne sera pas amorti tant que le crédit de réalisation ne sera pas proposé au Conseil municipal. En cas de non-réalisation, les frais seront amortis sur cinq ans et figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 08.331. Il ajoute qu'au texte de la délibération est jointe la proposition de l'architecte responsable de l'organisation du concours et les divers honoraires, frais généraux et frais d'études préparatoires.

**La prise en considération de ce projet est acceptée à l'unanimité.**

Le Bureau propose un renvoi en commission des travaux. La Présidente ouvre le tour de préconsultation.

M. Juget demande s'il est prévu de changer les vitrages.

M. Nobs répond que l'objectif visé est de mettre en conformité l'ancien bâtiment de la salle de gymnastique des Charmettes, ainsi, tout sera mis en œuvre pour qu'après rénovation, ce bâtiment corresponde aux normes en vigueur par rapport à l'isolation thermique de l'enveloppe globale du bâtiment.

Lorsqu'il avait été question du concours Modema pour la réalisation de la nouvelle salle, M. Prod'hom avait insisté pour coupler le concours de la salle du conseil municipal à un aménagement du parc Cottier. Il voit qu'en réalité, les honoraires d'architectes paysagistes sont mis plutôt dans la deuxième partie pour la rénovation de la salle. Il aimerait avoir des précisions.

La Présidente indique que la commission des travaux pourra apporter une réponse à cette question.

M. Vout demande aux membres de la commission des travaux de bien étudier ce projet, car il pensait qu'il n'était pas possible de faire des trous dans le parc Cottier. En effet, ce parc est réservé aux enfants. Il aimerait que la décision prise il y a longtemps soit respectée.

En l'absence d'autres demandes de paroles, la Présidente passe au point suivant.

**9. APPROBATION DU BILAN ET DU COMPTE DE PERTES ET PROFITS DE :**

- 1. La fondation carougeoise pour le logement de personnes âgées**
- 2. L'association de l'E.M.S. « Résidence des Pervenches » 179-2011 P**

M. Nobs indique qu'il s'agit d'approuver le bilan et le compte des pertes et profits de La fondation carougeoise pour le logement de personnes âgées et l'association de l'E.M.S. « Résidence des Pervenches ». Pour la première, M. Nobs indique que le montant est de CHF 1'834'786.- pour les charges et de CHF 2'002'664.- pour les revenus. Le bénéfice s'élève à CHF 167'877.-. Il s'agit d'approuver ladite augmentation au capital et d'approuver le bilan au 31 décembre 2010, totalisant tant à l'actif qu'au passif un montant de CHF 29'842'370,50.-. Concernant l'association de l'E.M.S. « Résidence des Pervenches », M. Nobs souligne qu'est approuvé un montant de CHF 9'684'000.- de charges et de CHF 9'715'000.- de revenus. Le bénéfice s'élève à CHF 30'700.-, et sera ajouté au capital de la valeur de CHF 30'791.-. Il ajoute que le Conseil municipal doit aussi approuver le bilan au 31 décembre 2010 qui totalise tant à l'actif qu'au passif CHF 2'152'028.-.

**La prise en considération de ce projet est acceptée à l'unanimité.**

La Présidente ouvre la discussion. En l'absence de commentaires, elle met aux voix cette délibération.



**La délibération concernant les comptes de la fondation carougeoise pour le logement de personnes âgées et de l'association de l'E.M.S. « Résidence des Pervenches » est acceptée par 28 pour et une abstention de son président.**

*Vu l'article 30, alinéa 1 lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;*

*Vu l'article 8 des statuts de la Fondation carougeoise pour le logement de personnes âgées du 18 décembre 1987 ;*

*Vu l'article 23 des statuts de l'association E.M.S. «Résidence Les Pervenches» du 28 mai 2001 ;*

*Vu le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2010 de la Fondation carougeoise pour le logement de personnes âgées et de l'association E.M.S. «Résidence Les Pervenches» et le rapport de gestion ;*

*Vu l'Assemblée générale du 28 mars 2011 au cours de laquelle les comptes de la Fondation carougeoise pour le logement des personnes âgées et de l'association E.M.S. «Résidence Les Pervenches» ont été adoptés ;*

*sur proposition du Conseil administratif,*

*le Conseil municipal, par 27 oui et 1 abstention*

**DECIDE**

**a) Fondation carougeoise pour le logement de personnes âgées :**

1. *D'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2010 de la Fondation carougeoise pour le logement de personnes âgées avec un montant de CHF 1'834'786.23 de charges et de CHF 2'002'664.14 de revenus, le bénéfice s'élevant à CHF 167'877.91.*
2. *D'approuver l'augmentation de capital nette de CHF 167'877.91.*
3. *D'approuver le bilan au 31 décembre 2010 totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 29'842'370.53.*

**b) Association E.M.S. «Résidence Les Pervenches» :**

4. *D'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2010 de l'association E.M.S. «Résidence Les Pervenches» avec un montant de CHF 9'684'417.17 de charges et de CHF 9'715'208.51 de revenus, le bénéfice s'élevant à CHF 30'791.34.*
5. *D'approuver l'augmentation de capital nette de CHF 30'791.34.*
6. *D'approuver le bilan au 31 décembre 2010 totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 2'152'028.02.*

**10. PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DU BILAN ET DU COMPTE DE PERTES ET PROFITS DE LA FONDATION POUR LA CONSTRUCTION D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA VILLE DE CAROUGE (FONDATION HLM)180-2011**  
**P**

M. Nobs explique que concernant la fondation HLM, pour l'exercice 2010 il y avait un montant de CHF 16'447'215.- aux charges, et CHF 16'837'855.- aux revenus. L'excédent se monte à CHF 390'640.- qu'il faut décider d'approuver en augmentation du capital. Le Conseil municipal doit aussi approuver le bilan au 31 décembre 2010 qui totalise tant à l'actif qu'au passif la somme de CHF 222'004'616,03.-.

**La prise en considération de ce projet est acceptée à l'unanimité.**

La Présidente ouvre la discussion.

En sa qualité de membre de la Fondation HLM de Carouge, M. Guldemann demande de refuser les comptes de la Fondation pour les motifs suivants : Premièrement, à la lumière du rapport des vérificateurs, il n'est pas possible de mener à bien la tenue comptable à cause d'un système comptable compliqué et dont la traçabilité est quasiment nulle. Deuxièmement, selon ledit rapport, les annexes présentées n'étaient pas aux normes et donc incontrôlables. Troisièmement, M. Guldemann demande au Conseil de refuser ces comptes tant que le résultat de l'audit de la Cour des comptes n'est pas publié. L'UDC refuse de prendre la responsabilité d'engager le Conseil municipal devant un tel désordre comptable. Pour M. Guldemann, qui s'exprime au nom de l'UDC, il serait opportun d'attendre avant de décider, contrairement à certains qui jugent avant de savoir. Il remercie les membres du Conseil municipal de voter non ou de s'abstenir.

M. Schmutz aimerait savoir si le Conseil de fondation a bien approuvé ces comptes. On lui répond que oui.

Mme Stebler et son groupe vont approuver ces comptes. Elle souhaite que dans tout Carouge, dans tout Genève, dans le PAV, il y ait beaucoup de fondations telles que la fondation HLM dont tous bénéficient. Les loyers ne seraient selon elle plus insupportables s'il y avait des gestions des comportements et des constructions comme l'a fait la fondation HLM. Nombreux sont ceux qui envient Carouge. Mme Stebler trouve ces tours et bâtiments exemplaires, les loyers sont abordables, la spéculation n'a pas sa place. Elle souhaite que cette fondation s'étende, qu'elle se renforce et soit exemplaire contre les régies privées dont on voit le bénéfice et la spéculation. Elle accorde toute sa confiance à ces comptes.

M. Guldemann observe que l'on prend chaque année sur le bénéfice de la Fondation HLM un montant pour faire baisser les débiteurs douteux. Entre 2002 et 2008, un montant total de 1'049'102.80 a été utilisé à cet effet. Il trouve cela inadmissible. La fondation HLM n'a selon M. Guldemann pas le droit de substituer l'argent bénéficiaire des locataires qui s'acquittent de leur devoir au financement de l'aide sociale aux mauvais payeurs. Il en a les preuves sur les rapports.

**Le bilan et le compte de pertes et profits de la fondation pour la construction d'habitations à loyer modéré de la Ville de Carouge (fondation HLM) sont approuvés par 25 pour, 2 contre et 2 abstentions.**

*Vu l'article 30, alinéa 1 lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;*

***Vu l'article 7 des statuts de la Fondation pour la construction d'habitations à loyers modérés de la Ville de Carouge du 16 décembre 1955 ;***

**Vu le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2010 de la  
Fondation pour la construction d'habitations à loyers modérés de la Ville de  
Carouge et le rapport de gestion ;**

Vu l'approbation des comptes par le Conseil de Fondation le 13 avril 2011 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal , par 24 oui, 2 non et 2 abstentions

**DECIDE**

1. D'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2010 de la Fondation pour la construction d'habitations à loyers modérés de la Ville de Carouge avec un montant de CHF 16'447'215.04 de charges et de CHF 16'837'855.30 de revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 390'640.26.
2. D'approuver l'augmentation de capital nette de CHF 390'640.26.
3. D'approuver le bilan au 31 décembre 2010 totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 222'004'616.03.

**11. APPROBATION DU BILAN ET DU COMPTE DE PERTES ET PROFITS DE LA FONDATION DU VIEUX-CAROUGE 181-2011 P**

M. Nobs explique qu'il y a pour cette fondation un montant de charges de 173'868,70.-, un montant de revenus de 557'413,90.-, ce qui donne un bénéfice de CHF 383'545,20. Ce bénéfice est ajouté en augmentation au capital du même montant. Le point 3 de la délibération demande d'approuver le bilan au 31 décembre 2010 totalisant tant à l'actif qu'au passif 26'626'915,59.-.

**La prise en considération de ce projet est acceptée à l'unanimité.**

La Présidente ouvre la discussion.

M. Baertschi s'abstiendra pour des raisons déontologiques.

**Le compte de pertes et profits de la fondation du Vieux-Carouge est approuvé par 27 pour et 1 abstention.**

*Vu l'article 30, alinéa 1 lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;*

*Vu l'article 9 des statuts de la Fondation du Vieux Carouge, fondation communale de droit public pour la rénovation du Vieux Carouge du 13 septembre 1969 ;*

*Vu le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2010 de la Fondation du Vieux Carouge ;*

*Vu l'approbation des comptes par le Conseil de Fondation le 19 avril 2011 ;*

*sur proposition du Conseil administratif,*

*le Conseil municipal à l'unanimité, par 26 oui et 1 abstention*

### **DECIDE**

1. *D'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2010 de la Fondation du Vieux Carouge avec un montant de CHF 173'868.70 de charges et de CHF 557'413.90 aux revenus, le bénéfice s'élevant à CHF 383'545.20.*
2. *D'approuver l'augmentation de capital nette de CHF 383'545.20.*
3. *D'approuver le bilan au 31 décembre 2010 totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 26'626'915.59.*

#### **12. PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DU BILAN ET DU COMPTE DE PERTES ET PROFITS DE LA FONDATION BRUCKNER POUR LA PROMOTION DE LA CERAMIQUE A CAROUGE 182-2011**

M. Nobs explique que pour cette Fondation, il y a CHF 135'942,08.- de charges, CHF 182'507,20.- de revenus et l'excédent se monte à 46'565,12.-. Cette somme est à ajouter au capital. Le bilan totalise tant à l'actif qu'au passif CHF 541'799,07.-.

**La prise en considération de ce projet est acceptée à l'unanimité.**

La Présidente ouvre la discussion.

M. Maulini voudrait des précisions, il demande comment s'explique ce résultat de 46'565,12.- sur un bilan de 541'799,07.-. Il précise qu'il n'y a pas de malice dans sa question.

Mme De Haller explique que depuis 2010, la Fondation Bruckner a repris les activités du parcours céramique carougeois. Ce parcours n'a lieu que tous les deux ans. Or, la subvention au parcours céramique est de CHF 25'000.- plus des charges de salaires. Ce montant est reporté d'une année à l'autre pour la réalisation du parcours tous les deux ans.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente met aux voix la délibération.

**Les comptes de la Fondation Bruckner sont approuvés à l'unanimité.**

*Vu l'article 30, alinéa 1 lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;*

*Vu l'article 7 des statuts de la Fondation Bruckner pour la promotion de la céramique à Carouge du 21 février 1997 ;*

*Vu le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2010 de la Fondation Bruckner pour la promotion de la céramique à Carouge, adoptés par le Conseil de fondation dans sa séance du 10 mai 2011 de même que le rapport de l'organe de révision ;*

*sur proposition du Conseil administratif,*

*le Conseil municipal à l'unanimité, soit par 28 voix*

**DECIDE**

1. D'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2010 de la Fondation Bruckner pour la promotion de la céramique à Carouge avec un montant de CHF 135'942.08 de charges et de CHF 182'507.20 de revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 46'565.12.
2. D'approuver l'augmentation de capital nette de CHF 46'565.12.
3. D'approuver le bilan au 31 décembre 2010 totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 541'799.07.

**13. PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DU BILAN ET DU COMPTE DE PERTES ET PROFITS DE LA FONDATION INTERCOMMUNALE DES COMMUNES DE BARDONNEX, CAROUGE ET TROINEX 183-2011 P**

M. Nobs explique que les charges de la Fondation se montent à CHF 7'024,30.-, les revenus se montent à CHF 1'552,20.-, la perte s'élève à CHF 5'472,10.-. Le Conseil municipal doit approuver la diminution du capital du montant de la perte et d'approuver au bilan l'actif et le passif à hauteur de CHF 16'189'859,30.-.

**La prise en considération de ce projet est acceptée à l'unanimité.**

La Présidente ouvre la discussion.

**Le bilan et compte de pertes et profits de la fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex est approuvé à l'unanimité.**

Vu l'article 30, alinéa 1 lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu l'article 20 des statuts de la Fondation Intercommunale des Communes de Bardonnex, Carouge, Troinex ;

**Vu le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2010 de la Fondation Intercommunale des Communes de Bardonnex, Carouge, Troinex et le rapport sur la vérification des comptes de la fiduciaire Christophe Fischer ;**

Vu l'Assemblée générale du 9 mai 2011 au cours de laquelle les comptes de la Fondation Intercommunale des Communes de Bardonnex, Carouge, Troinex ont été adoptés ;

*sur proposition du Conseil administratif,*

*le Conseil municipal à l'unanimité, soit par 28 voix*

**DECIDE**

1. *D'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2010 de la Fondation Intercommunale des Communes de Bardonnex, Carouge, Troinex avec un montant de CHF 7'024.30 de charges et de CHF 1'552.20 de revenus, la perte s'élevant à CHF 5'472.10.*
2. *D'approuver la diminution de capital nette de CHF 5'472.10.*
3. *D'approuver le bilan au 31 décembre 2010 totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 16'189'859.31.*

**14. PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION POUR LA REALISATION D'UN BATIMENT PROVISOIRE POUR LE SERVICE DE LA SECURITE PUBLIQUE DE LA VILLE DE LA SECURITE PUBLIQUE DE LA VILLE DE CAROUGE AU BOULEVARD DES PROMENADES 184-2011 P**

M. Nobs indique que cette délibération a été étudiée en commission des travaux. Il s'agit d'ouvrir un crédit pour un montant de CHF 1'591'000.- destiné à la réalisation d'un bâtiment provisoire pour le service de la sécurité publique de la ville de Carouge au boulevard des promenades. Dans le cadre du réaménagement du projet Modema, la sécurité municipale devrait quitter la maison Delafontaine et aurait dû intégrer les locaux prévus à cet effet dans la maison Baylon. En raison des délais de construction de cette dernière, il faut répondre provisoirement à la réinstallation des services de la sécurité dans un autre bâtiment, d'où la proposition de construction d'un bâtiment provisoire Boulevard des Promenades, sur la partie engazonnée à côté du parking face à l'école des Promenades. Ce bâtiment est en bois, labellisé Mynergie et sur deux niveaux pour recevoir tous les services qui composent la sécurité municipale : protection civile, poste des APM et système de vidéosurveillance. Le Conseil administratif envisage que le service de sécurité municipale s'installe à la maison Baylon dès qu'elle sera disponible. Ces bâtiments provisoires seront alors démontés et si possible remontés dans de bonnes conditions dans le secteur de la Rue du Tir-au-Canon aux Moraines pour remplacer les bâtiments actuellement occupés par le Centre de loisirs. Ces bâtiments sont vétustes, ils ont été récupérés dans le cadre de la Cité du Val d'Arve qui accueillait à l'époque les travailleurs saisonniers.

**La prise en considération de ce projet est acceptée à l'unanimité.**

La Présidente propose la discussion immédiate et ouvre la discussion.

M. Monney fait remarquer que lors de cette commission, l'essence choisie pour ce projet était du mélèze ukrainien. Il recommande d'acheter du mélèze suisse et des matériaux suisses.

M. Baertschi trouve l'idée de réutiliser la construction excellente. Cependant, l'ossature est relativement flexible, et le Centre de loisirs aurait peut-être besoin d'une autre disposition comme une salle un peu plus grande. Il demande si les fonctions sont compatibles.

M. Nobs explique qu'il est prévu de garder l'ossature principale du bâtiment. Le cloisonnement intérieur qui sépare les bureaux pour l'utilisation future de la sécurité municipale sera démontable facilement et modulable. Seule l'ossature principale sera récupérée pour le Centre de loisirs.

M. Monney note que le mélèze ne pose pas beaucoup de problèmes d'entretien. Il évoque la voirie municipale.

M. Nobs indique que les lames qui se trouvent en façade du bâtiment de la voirie sont en mélèze. Ce bois a des qualités de résistance à l'humidité, il est très gras. Néanmoins, pour le faire durer et en garder la couleur, il faut assurer un traitement régulier.

M. Prod'hom observe que lorsqu'il avait été question de ce bâtiment provisoire, une construction de type « modules Algéco améliorés », or il s'agit ici d'une construction relativement onéreuse. M. Prod'hom a bien compris les explications de M. Nobs sur cet investissement pour un bâtiment futur et les cloisonnements intérieurs. En revanche, il reste gêné par l'implantation de ce bâtiment Boulevard des Promenades, qu'il trouve incongrue. Il se demande s'il n'y avait pas d'autres possibilités.

M. Nobs indique que différentes localisations ont été envisagées pour ce bâtiment. Comme il sera utilisé par la police municipale, il doit aussi avoir une localisation stratégique par rapport à la géographie carougeoise. Il a fallu amalgamer toutes ces contraintes et critères pour assurer un bon fonctionnement du service.

M. Richard croit se souvenir que ce positionnement était prévu sur le petit parking en face de l'école. Il souligne que de nombreuses personnes se déplacent pour accéder à ce bâtiment. Celui-ci est placé directement contre le trottoir. Aussi, M. Richard voudrait savoir de quel côté sera placée l'ouverture. Il craint le va-et-vient de voiture.

M. Nobs répond que le bâtiment ouvrira côté Boulevard des promenades. L'entrée est en retrait et est surplombée par une petite terrasse jointe à la zone de repas. Il précise que la police municipale a deux véhicules qui seront stationnés sur le parking à côté.

M. Aebi ajoute que les véhicules sont utilisés en journée par les agents, le soir, les agents disposent de places de stationnement à la Sardaigne. Ils auront aussi des vélos et motos qui seront garés près du bâtiment. Il a fallu faire ce choix pour que tous puissent se rendre à pied à cet office.

M. Papparou est très favorable aux constructions en bois. Il s'interroge cependant sur la sécurité : le bois est-il adapté pour une maison de sécurité abritant des équipements onéreux ? Il pense par exemple aux incendies. Il demande si tout l'impact d'un incendie a été étudié et demande s'il serait envisageable de prévoir un autre matériau.

M. Nobs explique qu'au départ, il était envisagé d'utiliser des conteneurs métalliques utilisés précédemment pour une école provisoire. L'architecte s'est rendu sur place pour étudier leur fonctionnalité. Au niveau de la sécurité, ces conteneurs sont idéaux, en revanche, au niveau thermique, acoustique et du confort d'utilisation, ils sont loin d'être idéaux. Ainsi, tout en tenant compte du risque potentiel d'incendies, le bois a été privilégié. Le risque est le même au bâtiment qui sera construit sur les Pervenches. Ce risque est pris en connaissance de cause.

Mme Stebler précise que lors de cette commission, il avait été souhaité que l'ossature et les façades en bois soient de la meilleure qualité possible sans tenir compte du prix. En effet, cette maison va ensuite être déménagée aux Moraines pour les enfants. Le long du Boulevard des Promenades et des Moraines, la circulation est importante, il conviendrait donc que l'ossature et la façade soient de très bonne qualité pour être utilisées deux, voire trois fois.

M. Nobs n'a pas le souvenir qu'il ait été dit en commission que ce bâtiment pourrait encore être utilisé une troisième fois. Il souligne que la façade ne peut pas non plus être en chêne, il faut rester dans du standard haut de gamme avec des essences de bonne qualité.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente met aux voix ce projet.

**La proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de construction pour la réalisation d'un bâtiment provisoire pour le service de la sécurité publique de la Ville de la sécurité publique de la Ville de Carouge au boulevard des Promenades est approuvée par 28 pour et une abstention.**

*Vu la composition des services de la Sécurité publique de la Ville de Carouge répartis sur plusieurs sites ;*

*vu la volonté de la Ville de Carouge de réunir tous ces services dans un bâtiment unique ayant abouti à la votation de la délibération 126-2006 par le Conseil municipal en décembre 2006 permettant le lancement des études d'exécution pour la réalisation de la "Maison de la sécurité" sise rue Baylon ;*

*vu que ce projet a dû être modifié en fonction des nouvelles dispositions du projet Praille-Acacias-Vernets, (PAV) avec notamment une partie de locaux administratifs et une partie de logements en superstructure avec, en conséquence, une augmentation importante de la hauteur de la construction (tour) ;*

*vu que le bâtiment "Maison de la sécurité" ne pourra être mis à disposition de ses utilisateurs avant 2015 selon le planning prévisionnel établi par les mandataires ;*

*considérant que les locaux actuels de la Police municipale sont exigus, que ceux-ci sont notamment partagés avec le service du domaine public et les patrouilleuses scolaires et n'offrent plus les normes d'hygiène légales en matière d'espace de travail et de locaux sanitaires ;*

*vu que la libération des locaux du 24 rue Jacques Dalphin par le service de Police municipale permettra l'extension du rez-de-chaussée du musée de Carouge selon un programme défini par le projet MODEMA en cours d'étude ;*

*vu que la Loi sur les Agents de Police Municipale (LAPM) ainsi que son règlement d'application sont entrés en vigueur en 2010 avec un nouveau cahier des charges des interventions des agents et une augmentation prévue et obligatoire de leurs effectifs ;*

*vu qu'un nouveau code de procédure pénale unifié est entré en vigueur depuis 2011 fixant de nouvelles contraintes avec, par exemple, des nouveaux locaux d'audition, d'accueil et des locaux confidentiels pour l'accès aux banques de données fédérales (MOFIS et FABER notamment) ;*

*considérant que l'effectif actuel d'une douzaine d'agents sera régulièrement augmenté jusqu'en 2015 avec présence accrue sur le terrain et intégration souhaitée de personnel féminin ;*

*vu la nécessité de fournir des locaux adéquats au personnel de la Police Municipale de Carouge au centre de la commune, répondant à la fois aux besoins spécifiques de ce service et aux règles du développement durable ;*

*considérant que de nombreux services communaux sont d'ores et déjà à l'étroit et nécessitent des réorganisations (projet MODEMA), il convient de prévoir et de s'assurer que l'administration communale disposera des locaux dont elle a besoin tant aujourd'hui qu'à l'avenir ;*

*vu l'opportunité de réaliser un bâtiment provisoire sur une parcelle propriété de la Ville de Carouge, sur le boulevard des Promenades, aux normes Minergie, en bois, sans fondations, démontable et réutilisable dans quelques années sur le site des Moraines pour le Centre de quartier ;*

*vu la décision du Conseil administratif de confier le mandat au Bureau d'architectes, STEFFEN & BERLIE, à même de proposer rapidement une solution efficace et compatible au programme spécifique ;*



vu le descriptif général des travaux, basé sur des appels d'offres respectant les normes AIMP, le dossier de plans, le planning, l'offre d'honoraires du 26 avril 2011 établie par le Bureau d'architectes STEFFEN & BERLIE avec pour objectif la mise à disposition du bâtiment en décembre 2011 et la récapitulation générale ci-joints ;

vu que le budget de fonctionnement 2011 de la Ville de Carouge prévoyait pour cet objet, la location de containers pour une durée d'utilisation indéterminée, solution écartée au profit de la présente délibération d'investissement ;

conformément aux articles 1 et ss de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal, par 27 oui et 1 abstention

## **D É C I D E**

5. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de construction de CHF 1'591'000.- destiné à la réalisation d'un bâtiment provisoire pour le service de la Sécurité publique de la Ville de Carouge au boulevard des Promenades.
6. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge dans le patrimoine administratif.
7. D'amortir le montant de CHF 1'591'000.- au moyen de 10 annuités dès 2012 sous rubrique 11.331.

### **15. PROJETS DE DELIBERATIONS**

Néant

### **16. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES**

Néant

### **17. MOTIONS**

La Présidente observe qu'une motion a été déposée par le PDC, le PS, les Verts, les radicaux, les Libéraux et l'UDC, soit tous les groupes. Elle demande si le motionnaire souhaite que cette motion soit portée à l'ordre du jour de ce soir. C'est bien le cas.

M. le Secrétaire donne lecture de cette motion.

*Depuis plusieurs années, je suis intervenu pour que les toilettes des tours soient ouvertes toute l'année. Afin que les escaliers menant au garage et les environs des tours ne soient plus souillés, je propose que le Conseil administratif ouvre les toilettes toute l'année, procède à des adaptations hors gel pour l'hiver, utilise la chaufferie des tours pour chauffer ces toilettes. Ces mesures permettront à la population d'y trouver du confort et de l'hygiène. Pour AGT, Serge Vout et tous les autres. (Applaudissements)*

**La prise en considération de cette motion est approuvée par 27 pour et deux abstentions.**

Les membres du Conseil municipal souhaitent la discussion immédiate.

M. Vout pense qu'il faudrait prendre cette mesure au plus vite car il a remarqué qu'il n'y avait ni confort ni lumière dans ces toilettes.

M. Nobs est parfaitement d'accord avec M. Vout, mais souligne que le projet réalisé sur place est exactement ce que le Conseil municipal a voté sur une délibération. Dans ce cas, il trouve qu'il n'aurait pas fallu le voter à ce moment-là. Il a toujours été dit que ces toilettes seraient saisonnières et répondraient à un besoin particulier du Tour de plage. M. Nobs admet que l'idée peut être changée puisqu'il est positif de faire évoluer les projets. Le service constructions et aménagement va prendre en charge ce dossier.

M. Barthassat va soutenir cette proposition et propose un amendement : la demande d'une plaque de remerciement au nom de Serge Vout.

M. Gerster voulait faire la même demande avec une nuance technique, en inscrivant «*édicule Serge Vout*» sur la plaque. Dans la motion présentée, il est demandé que le chauffage des tours chauffe cet objet. Bien que tout soit réalisable, M. Gerster trouverait cette solution complexe. S'étant renseigné auprès des ingénieurs chargés de la construction, M. Gerster indique que deux tubes électriques sont prévus. Il suggère de faire le chauffage à l'électricité plutôt que d'amener des conduits.

La Présidente suggère de marier ces deux amendements afin qu'elle n'en propose qu'un seul. Le deuxième amendement consisterait à modifier le point 3 par «*utilise l'électricité pour chauffer ces toilettes*».

M. Maulini aimerait, pour éviter que l'héritage ne soit trop lourd pour la prochaine législature, que M. Vout précise ce qu'il entend par toilettes *confortables*.

M. Vout trouve la question un peu absurde. À l'heure actuelle, il y a des toilettes pour personnes handicapées, mais on ne peut pas y accéder. Le soir, ce n'est pas possible d'y conduire une personne handicapée. Ces toilettes ne sont confortables ni pour les dames ni pour les messieurs.

La Présidente propose de voter tout d'abord sur l'amendement de M. Gerster, soit la mention «*utilise l'électricité des toilettes*» à la place de la «*chaufferie des tours*», puis sur l'amendement de M. Gerster et Barthassat s'il est maintenu. Elle demande à ces derniers s'ils se sont concertés sur une formulation. Les conseillers municipaux ont choisi «*une plaque de remerciements*».

M. Walder propose à M. Gerster de modifier son amendement et d'y laisser «*libre choix au Conseil administratif de trouver le meilleur moyen de chauffer cet édicule*», sans décider au sein du Conseil municipal quelle sera la source d'approvisionnement.

M. Gerster accepte.

M. Walder propose donc de supprimer la partie «*utilise la chaufferie des tours pour chauffer ces toilettes*» et de la remplacer par «*chauffer l'édicule*».

La Présidente met aux voix l'amendement de M. Gerster.

**L'amendement demandant la suppression de la troisième invite est approuvé par 24 pour et deux abstentions.**

**Le second amendement visant à établir une plaque de remerciement à M. Serge Vout est approuvé par 19 pour, 3 contre et 2 abstentions.**

**La motion ainsi amendée est approuvée par 22 pour, 2 contre et 2 abstentions.**

## **18. RESOLUTIONS**

Néant

## **19. QUESTIONS**

### Questions écrites

Il n'y en a pas

### Questions orales

#### M. Buchs : aménagements handicapés

Il demande où en sont les aménagements pour handicapés et malvoyants Rue Jacques-Dalphin.

M. Nobs répond qu'une étude est en cours, la situation a été analysée par rapport à la problématique du gravier. Des lignes de guidage sont prévues pour les personnes malvoyantes. Les personnes malvoyantes utilisaient la petite bordure séparant la partie en bitume de la partie en gravier. Cette bordure a été diminuée pour que les personnes à mobilité réduite puissent se déplacer. Une étude a donc été engagée pour installer ces bandes de guidage.

#### M. Buchs : rumeurs

Il indique que lors du Comité, une personne a dit que la commune utilise à certaines heures de la journée une entreprise lausannoise pour répondre au téléphone de la commune. Est-ce vrai.

M. Nobs répond qu'effectivement, une entreprise répond au téléphone et c'est une entreprise genevoise.

#### M. Paparou : groupe ABA

Il précise que le groupe ABA n'est ni un groupe de pop ni de musique, c'est une association pour le bien-être des aveugles et malvoyants. La réponse qu'a donné M. Nobs à M. Buchs lui paraît partielle, car se pose encore une problématique entre la zone 20 km/h et la rue Saint-Victor où il n'y a aucun aménagement pour que les aveugles ou malvoyants fassent la différence entre les zones de limitation de vitesse. M. Paparou s'inquiète de l'éventualité d'un accident et des conséquences pour la commune. Il semblerait que les contacts pris entre l'association et l'architecte responsable du projet n'aient pas été formidables, ce dernier ne souhaitant pas revenir sur certains points étant donné que son projet architectural était mis en péril. M. Paparou ne fait que transmettre les soucis de cette association qu'il trouve fort louables.

M. Nobs répond qu'effectivement, ces deux zones sont complètement différentes. La frontière entre une zone 20 km/h et une zone 30 ou 50 km/h crée des problèmes d'aménagement. L'étude permettra certainement de les résoudre à très court terme. La problématique soulevée par M. Buchs est en effet difficile, M. Nobs explique que de nombreuses discussions ont lieu. Les architectes mandatés par l'association des malvoyants ont leur point de vue, alors que ceux qui sont mandatés par les personnes en mobilité réduite en ont un autre. Il y a donc un conflit entre les besoins liés aux divers handicaps, d'où les

problèmes entre l'architecte responsable du projet et ces associations. Il rassure néanmoins M. Paparou, ce projet va avancer.

M. Paparou le remercie.

#### M. Paparou : contraventions

Il a été approché par des citoyens de la commune qui avaient garé leurs véhicules à deux roues devant la mairie croyant que les traces étaient des places pour vélos et motos. Ils ont reçu une contravention, et le lendemain, des panneaux d'interdiction ont fleuri. Ils se sont rendus à la police municipale qui ne les a pas reçus. M. Buchs trouve dommage de mettre à l'amende des deux roues en période de travaux, alors qu'aucune indication ne permettait de savoir ce qu'il en était. D'autres véhicules se garent devant le parvis de l'église et ne font jamais l'objet de contraventions.

M. Aebi ne peut répondre que partiellement, la DGM doit établir le plan de marquage pour mettre en place les emplacements prévus notamment pour les deux roues. Il est vrai que les marquages peuvent prêter à confusion. M. Aebi se renseignera auprès du service, il trouve aussi qu'il ne serait pas correct d'amender certains véhicules avant de mettre en place les panneaux.

#### M. Paparou : sécurité à Pinchat

Cette question s'articule en deux volets. Le premier concerne le parking devant le cycle d'orientation de Pinchat. M. Buchs passe tous les jours à bicyclette et est sidéré de voir le nombre de véhicules garés devant le bâtiment, le moteur chaud devant les salles de classe. Il y voit un danger évident. Aux tours de Carouge, tout un travail est fait pour repousser les voitures, alors que devant ce bâtiment, la commune laisse depuis des mois ces voitures en stabulation devant une école. Il est très inquiet. Parent d'élève, il s'insurgerait. Le deuxième volet est relatif au Chemin des Moraines, qu'il trouve un véritable coupe-gorge. Des personnes y ont été agressées, dont des jeunes filles. La police est intervenue, mais les agents n'avaient même pas la clé pour ouvrir les barrières. M. Buchs trouve donc qu'il faudrait affûter les services, entre le service des travaux et voiries et la police. M. Buchs demande si la responsabilité de la commune est engagée pour ce qui est des voitures devant le cycle d'orientation.

M. Aebi confirme que ce parking n'est pas sur le territoire de la commune, il appartient à l'État. Il suggère que l'inquiétude de M. Buchs soit transmise au directeur ou directrice ou même au département afin que des solutions soient trouvées. En ce qui concerne le chemin des Moraines, il pourrait en effet être interprété comme un coupe-gorge. Il demande à M. Buchs s'il parle de l'éclairage insuffisant.

M. Paparou proposerait de poser un écriteau mettant en garde les passants contre les dangers à partir de minuit.

M. Aebi indique que le chef de service, présent, entend aussi les doléances et remarques. L'éclairage pourrait être amélioré. Pour ce qui est de la police, s'il s'agit de la gendarmerie, il est bien possible qu'elle n'ait pas la clé. Il demandera au service concerné pour que la gendarmerie puisse accéder à ce chemin. Si elle était présente, c'est en raison des nombreux problèmes de distribution de drogue en particulier dans ce secteur. Il indique que la police judiciaire est très attentive à ce qu'il s'y passe. Souvent, quand un groupe est arrêté, il se reforme très rapidement et cette problématique est difficile à gérer. M. Aebi observe qu'il y a donc beaucoup de surveillance dans ce secteur. Les patrouilles seront intensifiées, cependant, il rappelle que la police municipale termine ses patrouilles à minuit.

M. Paparou le remercie.

Monsieur Gevisier : don du sang

Il est allé mercredi dernier donner son sang comme chaque année. Il a été très étonné de voir que très peu de carougeois font de même. Il a entendu dire que les employés communaux ont une demi-journée de congé s'ils donnent leur sang. Il remarque que seuls 6 employés communaux ont donné leur sang mercredi. Il rappelle l'importance du don du sang. Tout un chacun peut un jour être receveur.

Mme De Haller répond que cette information est erronée, il n'y a pas de demi-journée de congé pour les employés communaux qui donnent leur sang.

M. Aebi admet l'importance du don du sang, mais ne voit pas pourquoi les employés communaux devraient donner plus leur sang que les autres citoyens. Le don du sang est un acte civique. Il admet que cet acte est très important, il n'y a peut-être pas assez d'information auprès de la population.

M. Gevisier fait remarquer que l'année dernière, la commune de Bernex mettait des prospectus dans les boîtes aux lettres. Cette année, les donateurs ont reçu des SMS, mais n'ont pas reçu de prospectus. Il trouverait bon d'en distribuer.

M. Aebi en prend note et prendra contact avec les samaritains.

Mme Budry : rue de la Débridée.

Depuis des années, elle attire l'attention du Conseil municipal sur la dangerosité de ladite rue pour les piétons, en vain. En ce moment, les voitures stoppées par la rue de Montfalcon réagissent avec agacement et s'engouffrent rageusement dans la rue de la Débridée. Elle interpelle à nouveau M. Aebi et le nouveau Conseil administratif, et demande comment procéder pour faire respecter les normes de sécurité pour les piétons. La DGM et les TPG ne pourraient-ils pas être contactés pour créer une zone de 20 km/h ? Elle ne comprend pas pourquoi la commune a si peu de pouvoir dans ces questions.

M. Aebi sait que Mme Budry a posé de nombreuses fois cette question, il est toujours difficile d'y répondre. Il pense que le prochain Conseil administratif y répondra et prendra des mesures.

Mme Budry : les feux qui ne sourient pas .

Mme Budry indique que M. Aebi a fait au début de la séance un rapport très positif sur ces nouvelles installations d'indicateurs de vitesse, elle s'en réjouit. Cependant ; un citoyen l'a interpellée en lui demandant pourquoi ces feux ne sont pas plus clairs. Des chiffres défilent sans que l'on sache lequel est le bon. En Italie, une lumière verte et un smiley souriant remercient celles et ceux qui respectent la limitation de vitesse.

M. Aebi répond qu'un conseiller municipal avait proposé d'utiliser ce système, mais à son sens, il n'est pas assez virulent. Les automobilistes savent quand ils rentrent en zone 20 km/h. Ces feux indiquent immédiatement la vitesse à laquelle les automobilistes roulent, et leur diminution est aussi enregistrée. Ces chiffres qui défilent montrent à l'automobiliste qu'il ralentit, il peut voir facilement la vitesse à laquelle il roule. Il trouve plus important d'avoir un indicateur de vitesse précis qu'un smiley, presque drôle, mais pas assez efficace.

Mme Budry :nouvelles du grand platane

Mme Budry a déjà obtenu une réponse de M. Aebi en début de séance.

M. Richard :comment exprimer notre gratitude ?

M. Richard précise qu'en réalité, ce n'est pas une question. Il voudrait au nom des usagers de l'école des Pervenches remercier la commune d'avoir rafraîchi la peinture des murs. Les travaux ont été faits rapidement et le résultat est très satisfaisant. Tous les usagers sont très heureux.

M. Nobs remercie M. Richard, mais pense qu'il faut remercier directement le service des constructions et aménagements qui a piloté ce dossier, et plus particulièrement M. Patrick Krahenbühl.

M. Richard croit que la directrice l'a fait, mais il tenait à le dire publiquement.

M. Baertschi : auberge communale et concours du centre communal

M. Baertschi a vu que le projet incluait l'auberge communale. Il appréhende que cette auberge soit sacrifiée pour des locaux administratifs. Il demande ce que peut en dire le Conseil administratif.

M. Nobs répond qu'en l'état, c'est une décision prise par le Conseil administratif et qui faisait partie du texte et du cahier des charges joint à la délibération du Conseil municipal que le Conseil municipal a votée. Il précise que le but n'est pas de détruire l'auberge communale ou l'affecter à des locaux utilisés par le théâtre ou des studios, mais d'avoir une réflexion d'ensemble sur un périmètre. L'utilisation ou non des locaux pourra être discutée ultérieurement. L'auberge faisant complètement partie de la place, il a été jugé intéressant d'intégrer l'auberge et le bâtiment de stockage de décors derrière l'auberge au projet. Il s'agit d'un concours d'architecture, la commune disposera du projet et pourra y apporter les modifications nécessaires.

M. Baertschi en conclut que cela concerne surtout l'espace extérieur. Il rappelle qu'on parle beaucoup de biens immatériels mais que l'auberge fait partie de la dimension villageoise et historique de Carouge.

M. Baertschi : café des amis, servitude communale

Il explique que les riverains du café des amis s'émeuvent actuellement. Le Conseil administratif n'a peut-être pas les éléments de réponses mais. M. Baertschi voudrait avoir des détails sur la servitude de la ville de Carouge sur cette parcelle du Café des amis qui porte sur la cour. Il serait intéressant de savoir ce qu'il en est.

Le Conseil administratif n'a pas la réponse.

La Présidente lève cette dernière séance en remerciant vivement les membres du Conseil municipal pour toute cette année.

Carouge, le 9 juin 2011/cf